

# RPQS

Compétence « Production – Distribution »  
Rapport sur le prix et la qualité du service public de  
l'eau potable

# 2024

# SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SDEAU50 EN 2024</b>	<b>3</b>
Le mot du Président	5
Les temps forts de l'année 2024	6
Les deux compétences	7
<b>II. RPQS</b>	<b>8</b>
1. Chiffres clés et indicateurs	9
2. L'eau au cœur d'un territoire étendu	11
La gestion de la ressource en eau	11
La protection de la ressource en eau	12
La production et la distribution de l'eau	13
La qualité de l'eau potable	13
3. Le maintien d'une gestion de proximité performante	14
La caractérisation des services d'eau	14
Le suivi de la performance des services	15
Les exigences du SDeau50 pour le service aux abonnés	17
4. Les tarifs : une gestion financière maîtrisée et une politique patrimoniale en transition	18
Les tarifs des services d'eau	18
Les impayés de la facturation de l'eau	20
La gestion financière du SDeau50	21
La gestion patrimoniale : un enjeu actuel majeur	22
<b>ANNEXES</b>	
1. Données sur la ressource en eau	24
2. Contrôles sanitaires	25
3. Prélèvements, production et échange d'eau	26
4. Données distribution	27
5. Indicateurs performance réseaux	28
6. Données et indicateurs sur la performance du service à l'abonné	29
7. Données et indicateurs sur le patrimoine	30
8. Tarifs de vente d'eau	31
9. Les impayés	32
10. Note d'information des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne	33



# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SDEAU50 EN 2024

# L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable dans la Manche est estimée à environ **120 litres par personne** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m<sup>3</sup> par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



# Le mot du Président

Chers membres, chers partenaires, chers collaborateurs,

Depuis la création du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50), la gestion durable de la ressource en eau a toujours été au cœur de nos préoccupations. Cette démarche s'est intensifiée en 2024 avec la mission de portage confiée par Monsieur le Préfet, qui a vu le SDeau50 devenir un acteur clé dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), particulièrement pour la gestion de l'eau potable. Nous sommes convaincus que cette responsabilité est essentielle pour garantir l'accès à une ressource précieuse, tant pour les générations présentes que futures.

Pour amplifier notre action et renforcer l'efficacité de notre engagement, nous avons initié une réflexion approfondie sur notre positionnement stratégique en matière de gouvernance et de financement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui couvrent l'ensemble de notre périmètre d'intervention. Ce travail collaboratif avec les structures porteuses et les Comités Locaux de l'Eau (CLE) a abouti à un partenariat innovant et dynamique, formalisé par la rédaction d'une convention de partenariat. Celle-ci permet de mutualiser les efforts et de regrouper les équipes d'animation des SAGE de la Manche au sein du SDeau50. Cette coopération nous permettra de renforcer notre efficacité tout en garantissant une gestion cohérente et harmonieuse de la ressource en eau à l'échelle du département.

En 2024, nous avons également été fiers de voir l'aboutissement de l'un des premiers projets majeurs de cette collaboration : la réponse à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) pour la réalisation des Études Volumes Prélevables. Ces études, qui se déploieront sur le long terme, auront pour objectif de définir avec précision les volumes d'eau que le milieu naturel est capable de fournir aux différents usagers : collectivités, agriculteurs, entreprises de loisirs, etc. Nous avons eu la satisfaction d'être retenus par l'AESN pour mener à bien ce projet ambitieux et stratégique, essentiel pour l'avenir de la gestion de l'eau sur notre territoire.

Le début de l'année 2024 a également marqué un tournant important dans la structuration interne du SDeau50, avec la mise en place d'une nouvelle architecture budgétaire. Cette réorganisation permet de simplifier notre gestion financière en réduisant le nombre de budgets de quatre à deux, offrant ainsi une plus grande clarté et une meilleure cohérence dans nos projets. En parallèle, un nouveau système analytique a été mis en place pour suivre nos activités par métiers et fonctions. Cette approche nous permettra de mieux maîtriser nos coûts, d'améliorer la performance de nos actions et de garantir une transparence accrue dans l'utilisation des fonds publics.

Enfin, c'est avec une grande fierté que je vous annonce que le SDeau50 s'est doté en 2024 d'un nouveau bâtiment pour le siège, symbole de notre évolution et de notre ambition pour l'avenir. Ce nouveau lieu de travail va nous permettre de mieux répondre à la complexité de nos missions et d'accueillir dans de meilleures conditions l'ensemble de nos équipes et partenaires.

L'année 2024 a donc été marquée par une série de projets structurants et par un engagement fort de notre part pour garantir une gestion durable et équitable de la ressource en eau. Nous sommes convaincus que, grâce à la coopération et à l'implication de tous, nous continuerons à œuvrer pour la préservation de cette ressource vitale et pour le bien-être des habitants de la Manche.

Je vous remercie pour votre confiance et votre engagement dans cette démarche collective.

Bonne lecture.



**Jacky BOUVET**  
Président du SDeau50

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Bouvet', written over a light blue abstract graphic element.

# ANNÉE 2024,

## Les temps forts

1

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Évolution des contrats du Centre Manche

2

**Le 13 mars 2024**

Signature pour l'acquisition du nouveau siège

3

**Le 23 mai 2024**

Acceptation par le comité syndical des conventions de partenariat pour la mutualisation de l'animation des SAGEs de la Manche

4

**Le 27 juin 2024**

Emménagement dans les nouveaux locaux pour l'équipe de Saint-Lô

5

**Le 4 juillet 2024**

Première journée de cohésion pour le SDeau50

6

**De juillet à septembre 2024**

Déplacement de la prise d'eau de Sainte Cécile

7

**D'août à octobre 2024**

Aménagement d'une station hydrométrique sur la Sélune à Milly

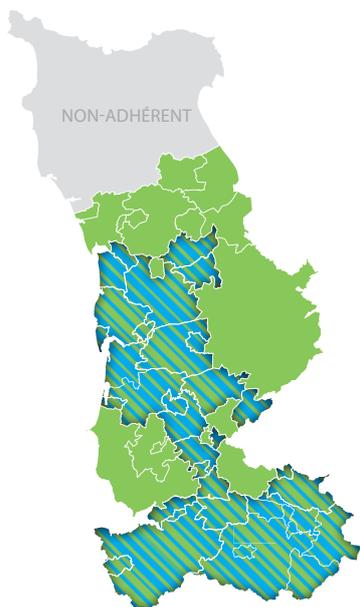
8

**Le 11 octobre 2024**

Participation au Congrès des Maires de la Manche.



# Les deux compétences, présentation



## Le choix des compétences

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire.

Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.



1. **Compétences obligatoires**



2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétentes dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

## Les compétences obligatoires



**Gestion durable de la ressource en eau**

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



**Sécurisation de la production d'eau potable**

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



**Assistance technique**

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



**Veille et technique juridique**

## La compétence à la carte



**Production par captage ou pompage**



**Protection du point de prélèvement**



**Traitement**



**Transport**



**Stockage**



**distribution d'eau**



**Assainissement collectif**



**Assainissement non-collectif**

# RPQS

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

# CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS



**13 962 459 m<sup>3</sup>**  
d'eau prélevée



**12 980 333 m<sup>3</sup>**  
produit

**255 587 m<sup>3</sup>** importés

**1 625 997 m<sup>3</sup>** exportés



**6 212 km**  
de réseau de distribution



**8 921 111 m<sup>3</sup>**  
consommés facturés

**80,6 %** de rendement de réseau

**1,14 m<sup>3</sup> / km / jour**  
d'indice linéaire de perte



**99,9 %** des analyses bactériologiques conformes  
**97,3 %** des analyses physico-chimiques conformes

**3,49 € TTC / m<sup>3</sup>**

Prix TTC / m<sup>3</sup> moyen  
pondéré par abonnés

> Synthèse des indicateurs du service pour l'année 2023

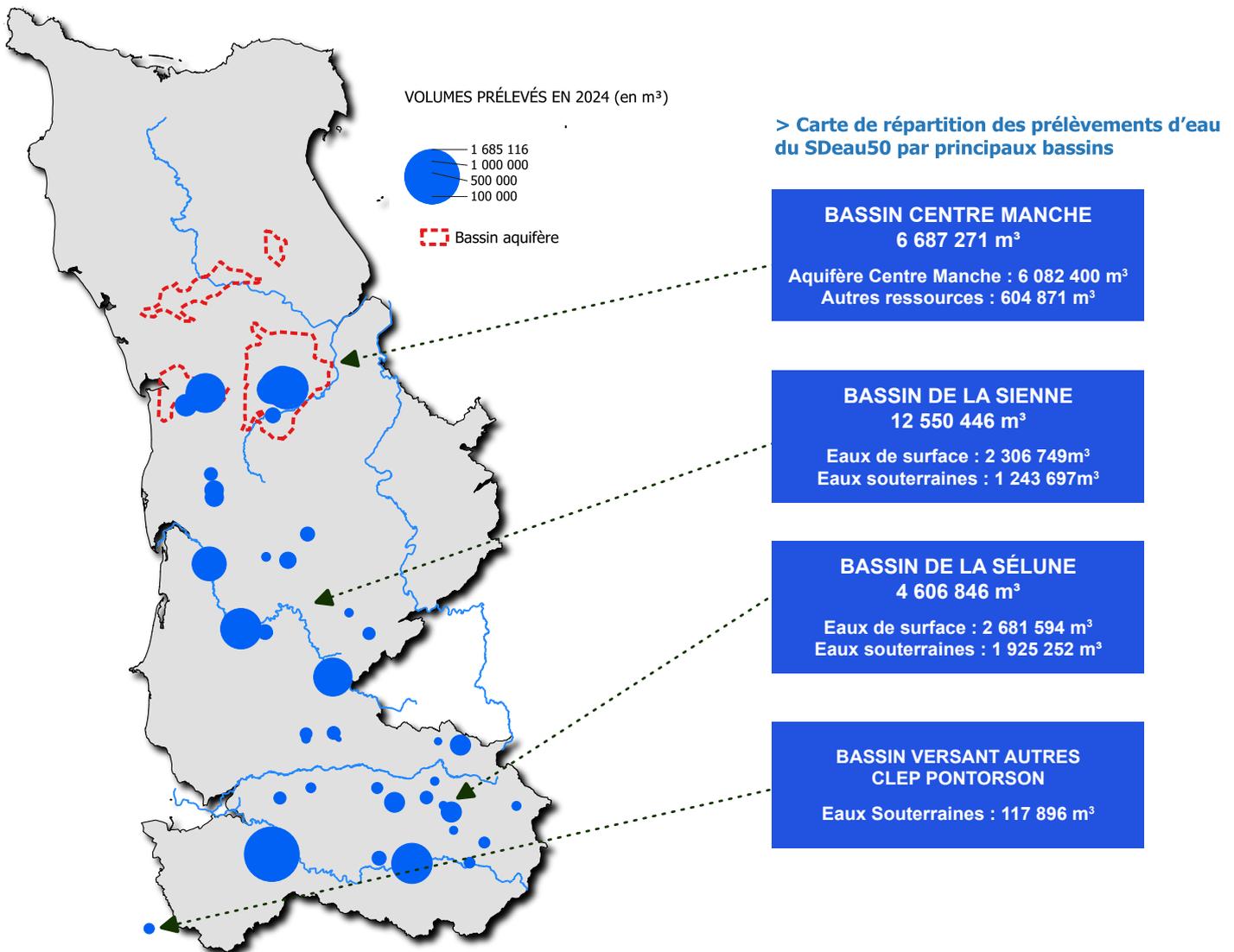
Indicateurs descriptifs des services		TOTAL SDeau50 2024	Valeur par service		TOTAL SDeau50 2023
			Min.	Max	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis – service de distribution	150 982	268	22 449	151 744
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,49 €	2,11 €	4,43 €	3,13 €
D 151.0	Délai maximum d'ouverture de branchements défini par le service		1	2	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,9 %	96 %	100 %	99,8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,3 %	67 %	100 %	99,2 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	60	120	101,4
P104.3	Rendement du réseau	80,6 %	38,6 %	96,01 %	83 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,19	0,1	7,4	1,01
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,14	0,1	7,1	0,96
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37 %	0 %	2,22 %	0,35 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,1 %	40 %	100 %	78,9 %
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,7 %	0,60 %	4,23 %	1,8 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [Nombre d'interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés]	3,03	0	20,9	2,92
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,3 %	85,7 %	100 %	99,6 %
P155.1	Taux de réclamations [Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés]	0,62	0	15,4	0,62
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	4,26			4,45

# L'EAU AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ÉTENDU

## La gestion de la ressource en eau

La gestion et la protection de la ressource en eau est l'un des enjeux historiques majeurs du SDeau50. En 2024, le SDeau50 a prélevé **13 962 459 m<sup>3</sup>** d'eau en vue de sa potabilisation, eau provenant en majorité de ressources souterraines (60%). La ressource en eau de surface est néanmoins indispensable pour le syndicat puisque 40% des eaux prélevées dépendent de ces ressources. Sur certaines zones les prélèvements en eau de surface sont même prédominants : bassin de la Seine (90%), bassin de la Sélune (58%).

La carte ci-dessous montre la répartition des points de prélèvements situés sur le territoire de la compétence production/distribution du SDeau50. La diversité des ressources en eau est importante pour permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.



## La protection de la ressource en eau

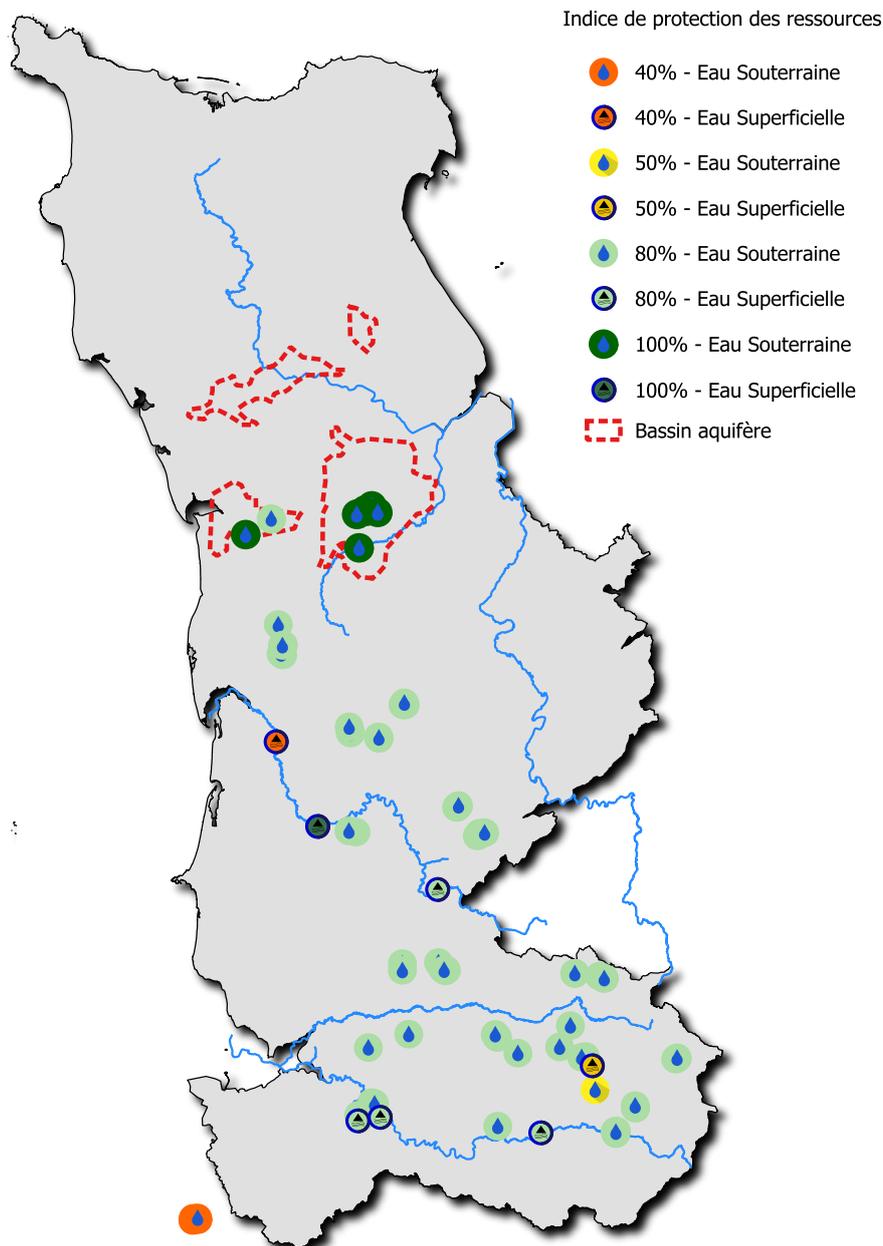
Conformément au Code de la Santé publique, les ouvrages de production doivent faire l'objet d'une protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles à travers la mise en place de périmètres de protection. Cette protection est actée par la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique. L'indice de protection de la ressource en eau, exprimé en pourcentage, reflète l'avancement de la collectivité dans la mise en place de ces périmètres dont les niveaux sont présentés ci-dessous.

### > Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau prélevés

**79,1 %**



**79,1 %**

Valeur moyenne  
SDeau50 2024

> Carte de l'indice de protection  
des ressources en eau du SDeau50

# La production et la distribution de l'eau

**Le SDeau50 a produit 12 980 333 m<sup>3</sup>** d'eau en 2024 sur ses 38 sites de production.

Le SDeau50 échange un volume important d'eau avec des collectivités extérieures. En 2024, 1 625 997 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été exportés vers 8 collectivités voisines et 255 587 m<sup>3</sup> d'eau ont été importés depuis 3 collectivités extérieures.

Au 31 décembre 2024, la synthèse des volumes consommés des 92 976 abonnés était la suivante :

- **Abonnés domestiques : 7 512 929 m<sup>3</sup>**
- **Abonnés non domestiques : 1 408 182 m<sup>3</sup>**
- **Global : 8 921 111 m<sup>3</sup>**

Le transfert et la distribution de l'eau s'effectue à travers le patrimoine de la collectivité composé de :

- **143 réservoirs représentant une capacité de stockage de 59 360 m<sup>3</sup>**
- **90 stations de pompage**
- **6 212 kilomètres de canalisations de distribution** (hors branchements et canalisations de transfert)

## La qualité de l'eau potable

**La qualité de l'eau potable est suivie par l'intermédiaire du contrôle sanitaire effectué par l'ARS** et par de nombreuses analyses d'autocontrôle effectuées par les différents exploitants intervenants sur le périmètre du SDeau50.

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2024 est résumée dans le tableau ci-après.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non-conformes en 2024	Taux de conformité 2024
Microbiologie	797	1	99,9 %
Paramètres physico-chimiques	885	24	97,3 %



# LE MAINTIEN D'UNE GESTION DE PROXIMITÉ PERFORMANTE

## La caractérisation des services d'eau

Les indicateurs qui permettent de décrire le caractère urbanisé d'un service d'eau sont :

- **L'indice linéaire de consommation (ILC)** qui représente la consommation des abonnés par jour et par kilomètre de réseau (le calcul ne tient pas compte des volumes de transfert)
- **La densité linéaire d'abonné (DLA)** qui représente le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau

Ainsi, les services sont caractérisés selon les référentiels\* suivants :

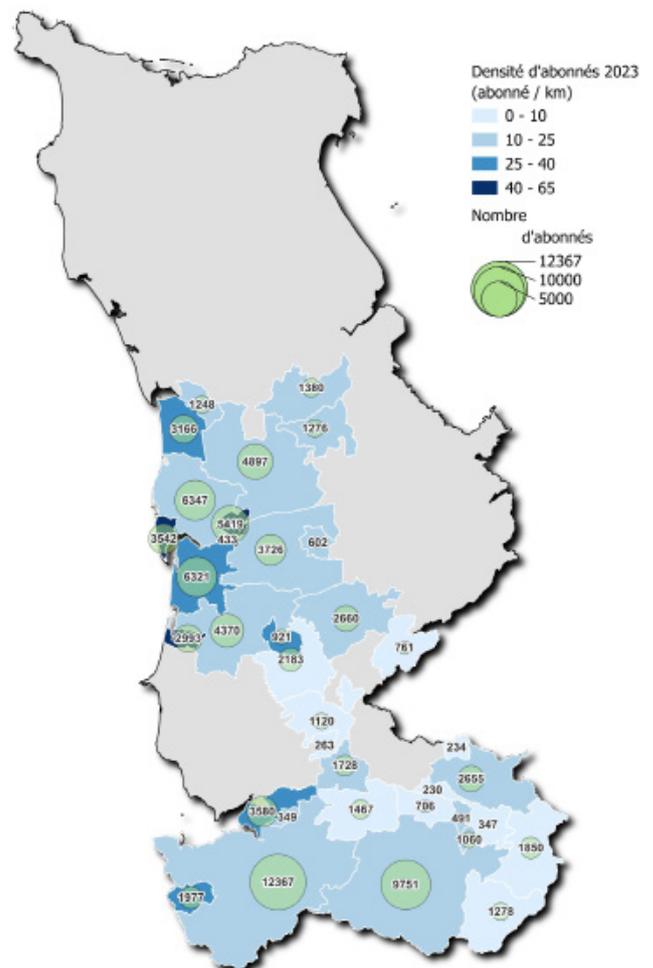
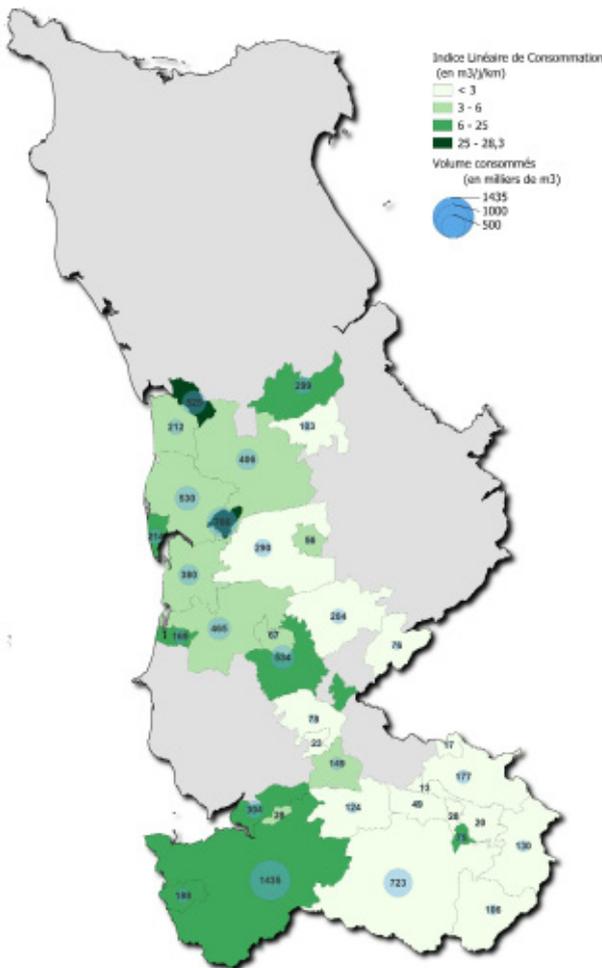
Caractérisation du réseau	ILC (m <sup>3</sup> consommé/j/km)	DLA (ab/km)
Réseau de type rural	ILC < 10	DLA < 25
Réseau intermédiaire ou semi-urbain	ILC compris entre 10 et 30	25 < DLA < 50
Réseau de type urbain	ILC > 30	DLA > 50

\* Les référentiels sont issus d'une étude inter-Agence de l'Eau de 2004 (ILC) et d'une étude de l'OIE de 2005 (densité d'abonnés).

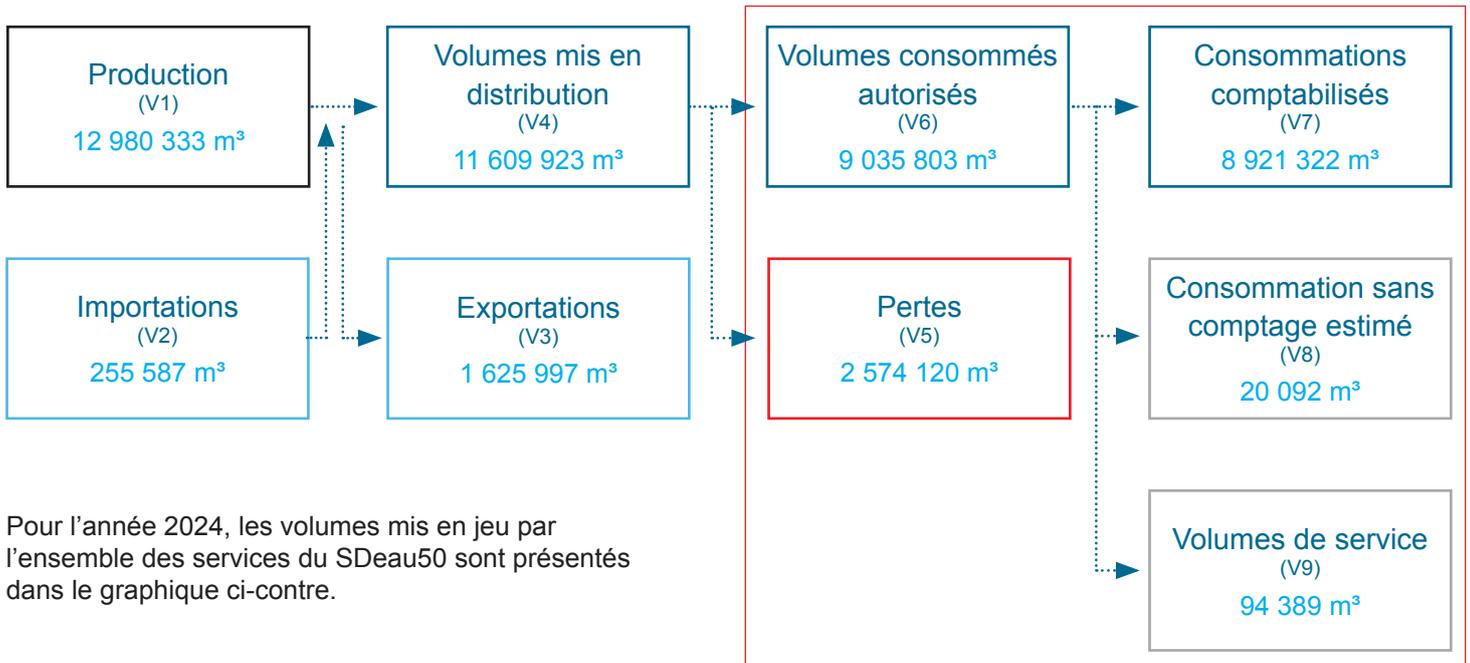
En 2024, le service de distribution du SDeau50 possède un ILC de 3,9 m<sup>3</sup>/j/km et une densité linéaire d'abonnés de 15 abonnés par kilomètre de réseau. Le réseau du SDeau50 peut donc être qualifié de réseau rural.

Les cartes ci-dessous montrent la répartition des abonnés et de la consommation sur le territoire du SDeau50.

### > Cartes de la répartition des abonnés et de la consommation du SDeau50 (2024)



## Le suivi de la performance des services



Pour l'année 2024, les volumes mis en jeu par l'ensemble des services du SDeau50 sont présentés dans le graphique ci-contre.

Ces volumes permettent de calculer les indicateurs de performance suivants :

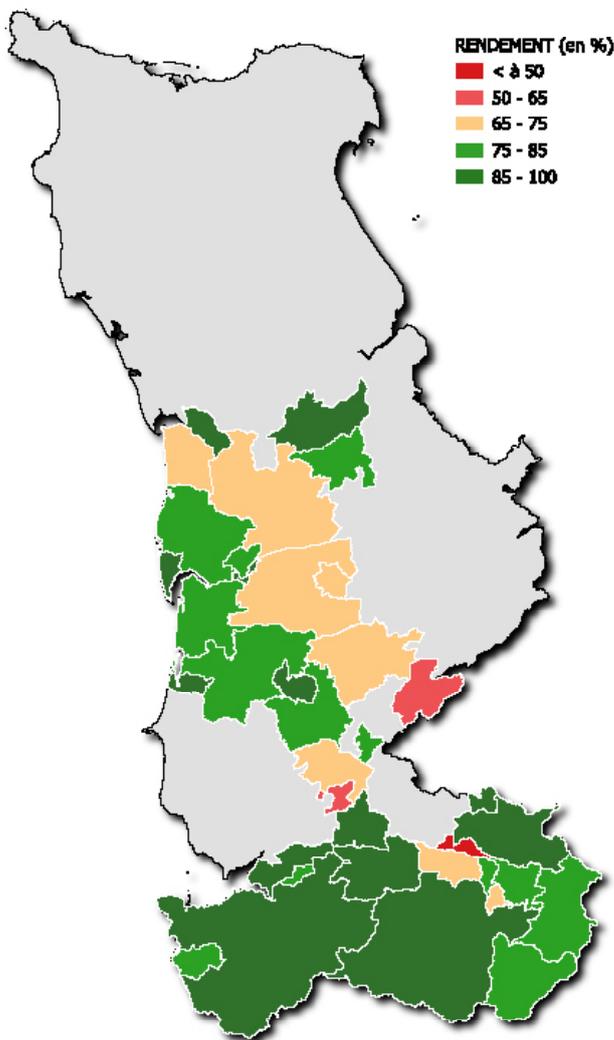
	Exercice 2024
<b>Rendement du réseau</b> [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)]	80,6 %
<b>Rendement primaire</b> [(Volume vendu / volume mis en distribution)]	76,8 %
<b>Indice linéaire des volumes non comptés</b> [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	1,19
<b>Indice linéaire des pertes</b> [pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	1,14

\* longueur du réseau hors branchements = 6 212 kms.

La valeur des indicateurs globaux ne suffit pas à caractériser la performance du service. Il est également intéressant d'observer l'hétérogénéité des indicateurs de performance sur les différents services du territoire.

Les cartes et les référentiels ci-après permettent de caractériser cette performance.





## RENDEMENT SDEAU50 2024

# 80,6 %

2023 : 83 %  
2022 : 80,5 %  
2021 : 81,1 %

## RENDEMENT ECHELLE NATIONALE 2023

# 81,2 %\*

\* Source : Sispea / EauFrance : rapport national 2024

### Rendement (P104.3)

14 services ont un rendement inférieur à 75 %

> Carte du rendement (P104.3)

> Carte d'analyse de performance des réseaux

## ILP SDEAU50 2024

# 1.19 m<sup>3</sup> / j / km

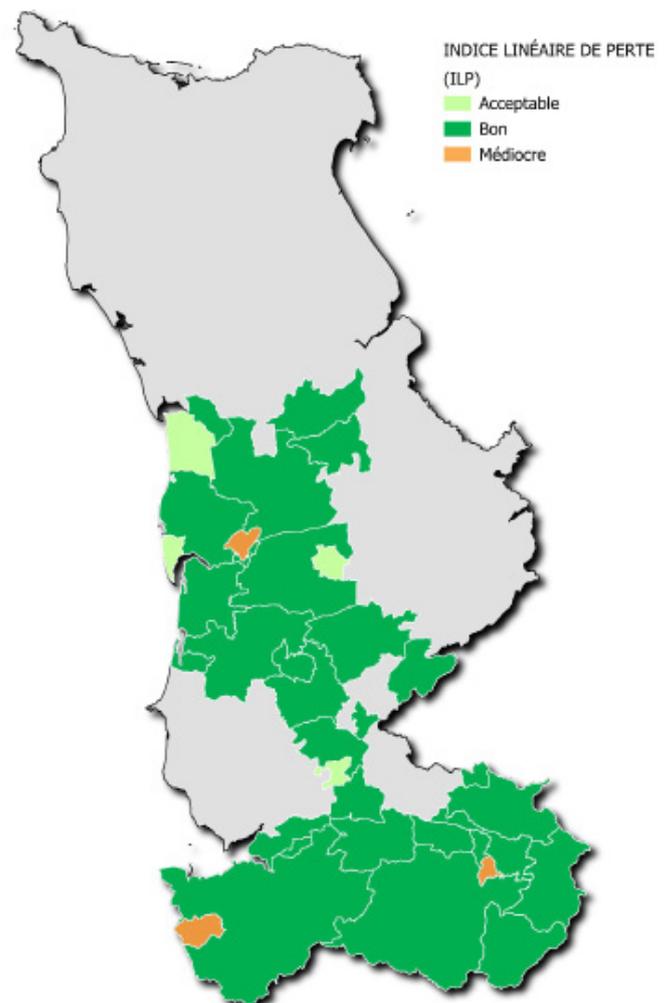
2023 : 0,96 m<sup>3</sup>/j/km  
2022 : 1,19 m<sup>3</sup>/j/km  
2021 : 1,10 m<sup>3</sup>/j/km

## ILP ECHELLE NATIONALE 2023

# 3 m<sup>3</sup> / j / km

### Sur les 36 secteurs de distribution :

- 0 mauvais
- 3 médiocres
- 6 acceptables
- 27 bons



# Les exigences du SDeau50 pour le service aux abonnés

La volonté de développer un service de qualité implique le suivi d'indicateurs spécifiques liés au service à l'abonné.

## → Ouverture de branchement

- Le délai d'ouverture est de **1 jour sur la majorité du périmètre de la régie**
- Le délai d'ouverture est de **1 à 2 jours sur les autres secteurs** en fonction des contrats de délégation de service public
- Le taux moyen de respect du délai d'ouverture de **99,3 %**

## → Réclamations des abonnés

- Les réclamations prises en compte sont les réclamations écrites (courrier, mail ou fax)
- Le taux de réclamations est de **0,62 réclamations pour 1000 abonnés**

## → Interruptions de service

- Les interruptions prises en compte sont les interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance
- Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de **3,03 pour 1000 abonnés**



# LES TARIFS

*Une gestion financière maîtrisée et une politique patrimoniale en transition*

## Les tarifs des services d'eau

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le prix moyen d'une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau potable pour un abonné du SDeau50 est de 418,20 € TTC soit 3,49 € TTC / m<sup>3</sup>.** Ce prix comprend une part « exploitation » servant à financer l'exploitation du service, une part « production/distribution » qui sert à financer les investissements du service, le montant de la redevance pollution de l'Agence de l'eau et la TVA. La redevance pollution est comprise entre 0,22 € HT / m<sup>3</sup> et 0,38 € HT / m<sup>3</sup> selon les secteurs. La TVA sur la facturation de l'eau est de 5,5%.

D'autres composantes peuvent impacter le prix de l'eau (non prises en compte dans les prix présentés) :

- 
**La redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource** est comprise entre 0 € HT/m<sup>3</sup> et 0,16 € HT/m<sup>3</sup>. Elle varie selon la nature de l'eau, la vulnérabilité du milieu naturel et la performance du réseau.
- 
**Les contributions finançant les compétences** de protection de la ressource et de transport d'eau en gros du SDeau50 : 0,08 € HT/m<sup>3</sup>
- 
**Les participations à des organismes intercommunaux** (applicables en fonction du secteur géographique) comme le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (0,015 € HT/m<sup>3</sup>) ou l'Institution Interdépartementale du bassin de la Seine.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

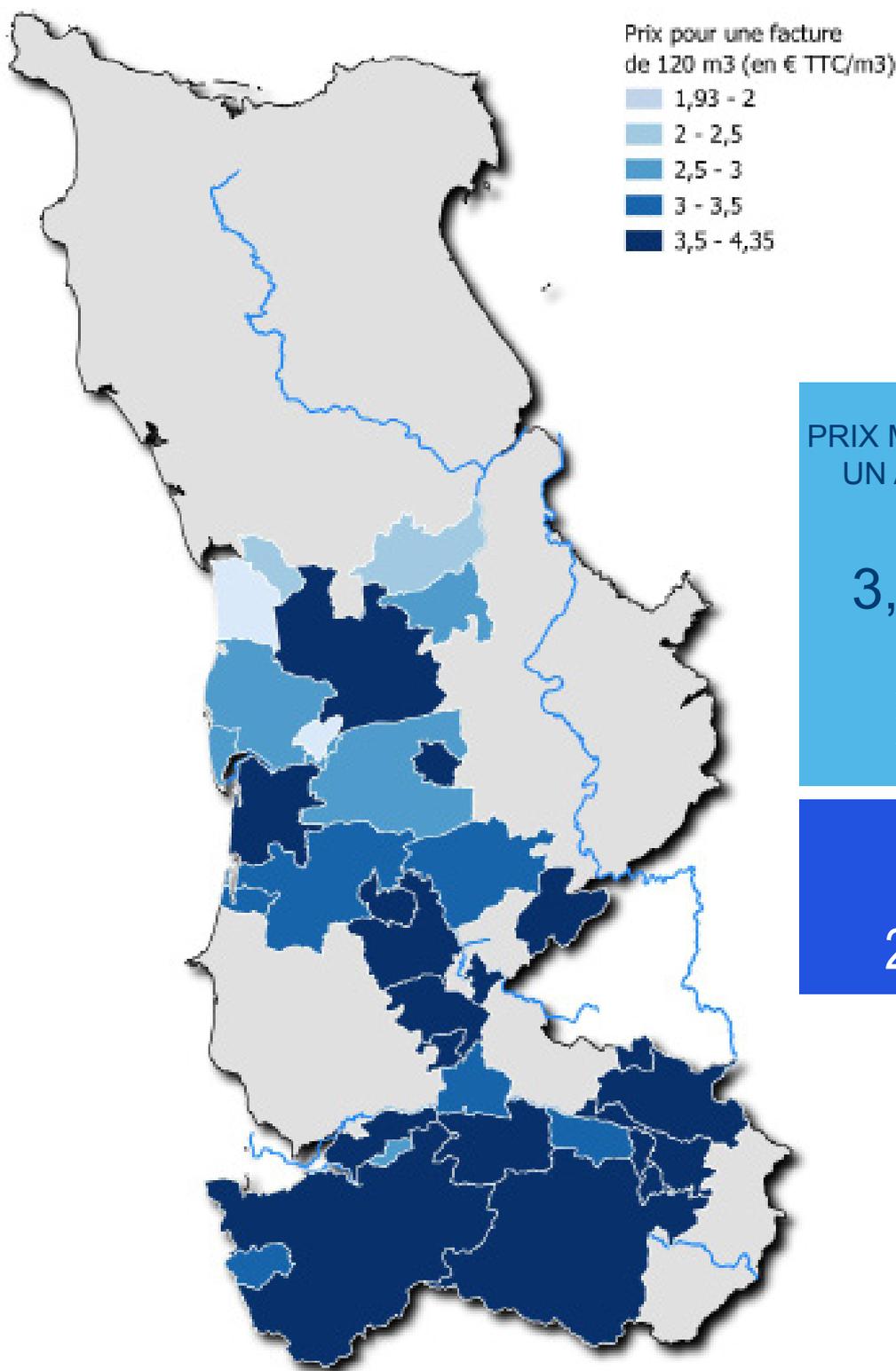
Délibérations C2024-12-12-05/06/07. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la part fixe a été augmentée de 10 euros pour les parts fixes inférieures à 50 euros et de 7,50 euros pour les parts fixes supérieures à 50 euros avec un plafonnement à 110 euros.

La part variable (€ / m<sup>3</sup>) n'a pas été augmentée sauf pour les tranches tarifaires inférieures à 1€ / m<sup>3</sup> afin de couvrir le coût d'exploitation (production / distribution).

Pour les services en délégation, la part du délégataire est fixée par le contrat de délégation et révisable chaque année par l'application d'une formule de révision.

La carte, page suivante, montre la répartition géographique des prix de vente d'eau potable estimés sur la base d'une consommation de 120 mètres cube d'eau potable (consommation d'un foyer de 4 personnes estimation INSEE).





> Carte des prix au 01/01/2025 des services d'eau du SDeau50

PRIX MOYEN 01/01/2025 POUR UN ABONNÉ DU SDEAU50 (FACTURE 120 m<sup>3</sup>)

**3,49 € TTC/m<sup>3</sup>**

3,13 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2024)  
 2,93 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2023)  
 2,76 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2022)  
 2,70 € TTC / m<sup>3</sup> (01/01/2021)

PRIX MOYEN 01/01/2022 ECHELLE NATIONALE (FACTURE 120 m<sup>3</sup>)

**2,32 € TTC/m<sup>3</sup>**

**Prix de l'eau pour une facture de 120 m<sup>3</sup> d'eau (€ TTC / m<sup>3</sup>)**

**2,00 € < Prix < 2,50 €** : 4 services, 11% des abonnés

**2,50 € < Prix < 3,00 €** : 4 services, 9% des abonnés

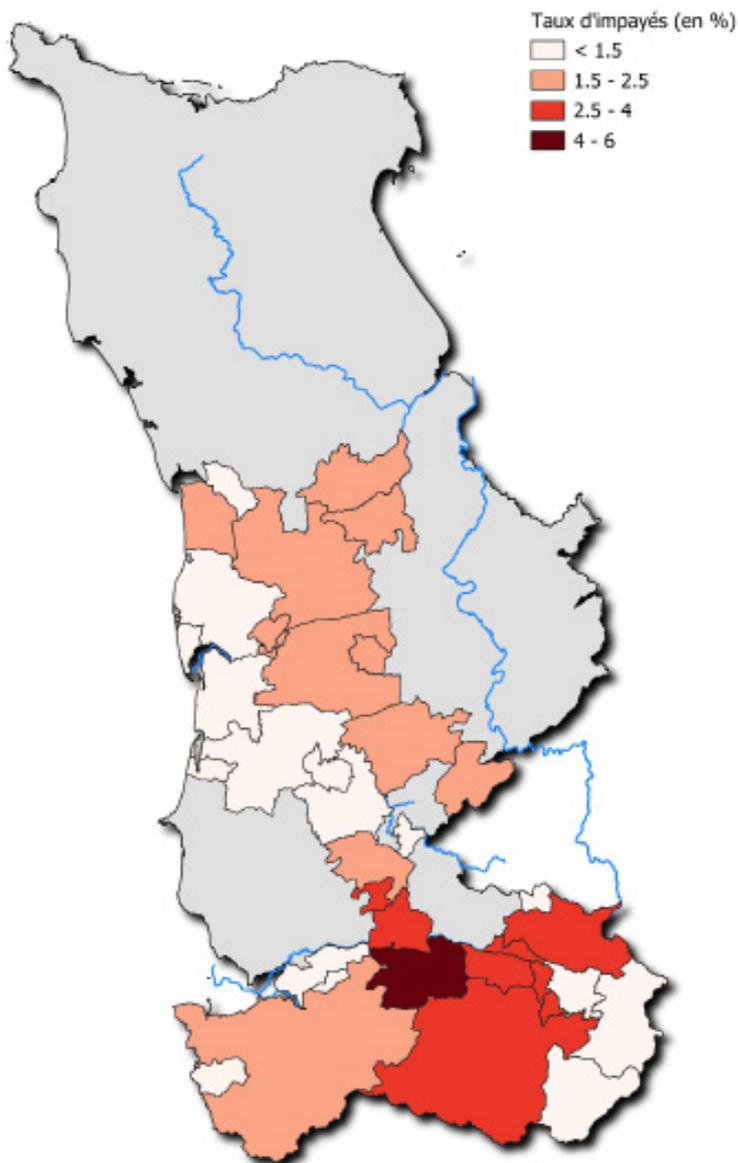
**3,00 € < Prix < 3,50 €** : 5 services, 15% des abonnés

**Prix > 3,50 €** : 23 services, 65% des abonnés

Le prix résulte du contexte et de l'historique local de chaque service notamment de l'exploitation (nature des eaux, mode de gestion, densité d'abonnés, consommations) et des politiques d'investissements (programmes de travaux, modes financement des projets) d'où son hétérogénéité actuelle sur le territoire.

# Les impayés de la facturation de l'eau

Le taux d'impayés moyen des factures d'eau du SDeau50 est de **1,7 %** (dernière moyenne nationale connue 2 % pour l'année 2024). Cet indicateur est calculé par le rapport du montant facturé émis en 2023 au montant des restes à recouvrer sur cette somme au 31 décembre 2024. Les taux d'impayés des différents services sont présentés à travers la carte ci-dessous.



TAUX D'IMPAYÉS GLOBAL  
SDEAU50 (2024)

**1,7 %**

(1,8 % en 2023)

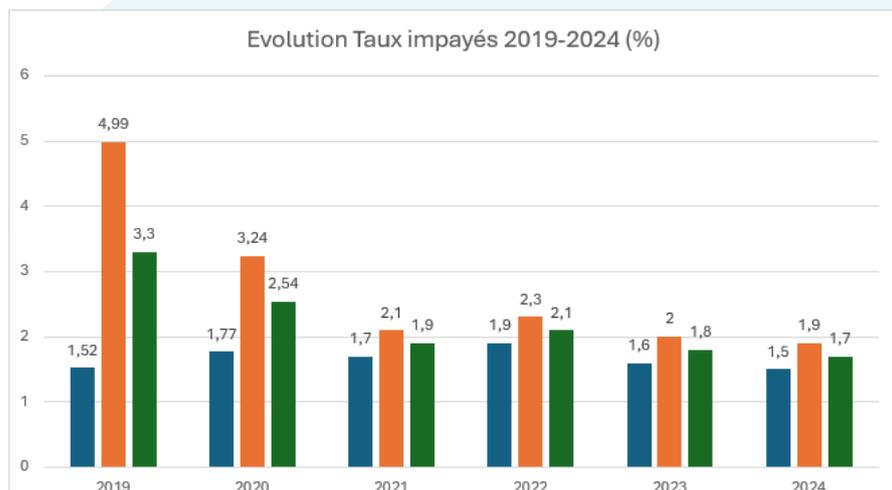
(2,1 % en 2022)

(1,9 % en 2021)

TAUX D'IMPAYÉS GLOBAL  
ECHELLE NATIONALE  
(2023)

**2 %**

> Carte des taux d'impayés sur la facturation 2023 au 31/12/2024



La principale évolution concerne le taux d'impayés des services dont le recouvrement est assuré par le Trésor Public : le taux est passé de 4,99 en 2019 à 2,1 en 2021, à 2,3 en 2022 et à 1,9 en 2024.

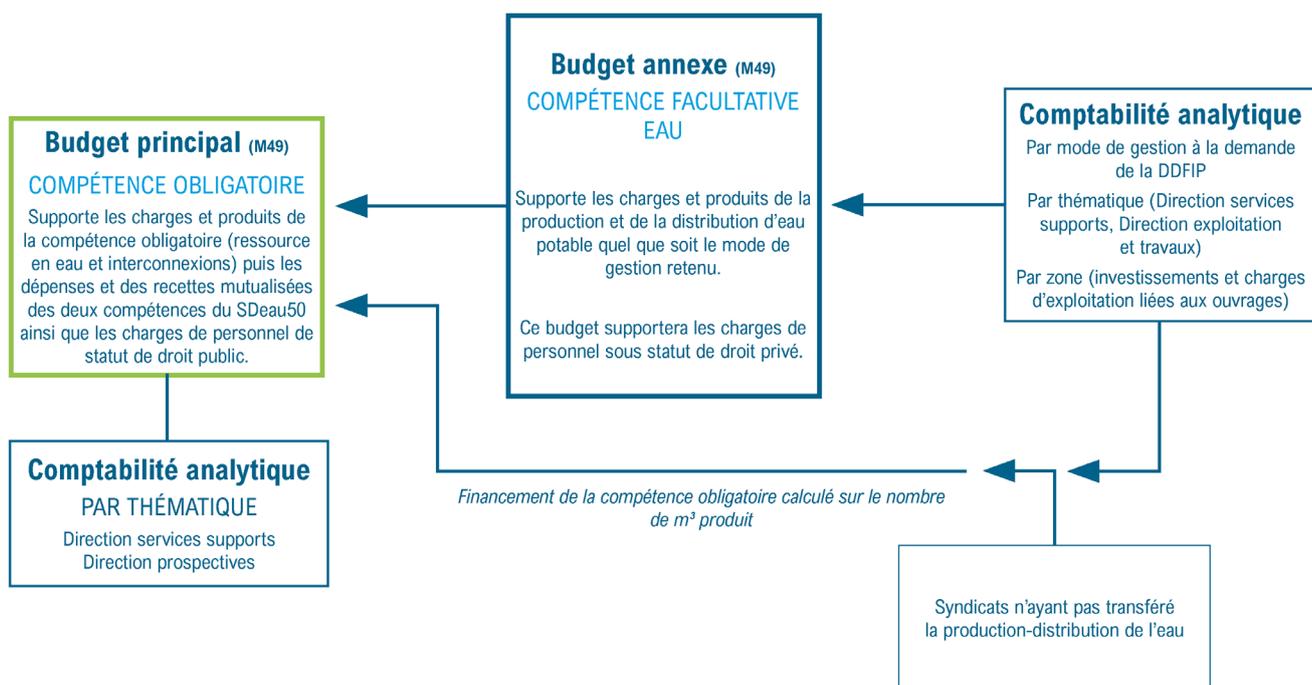
Cette évolution peut s'expliquer principalement par la mise en place d'une procédure automatique de relance en cas de non-paiement.

# La gestion financière du SDeau50

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'organisation budgétaire du SDeau50 s'articule autour de **deux budgets** :

Un budget principal M49 pour la compétence obligatoire qui sera le réceptacle des charges et des produits de la compétence obligatoire et des charges mutualisées qui seront refacturées au BA de la compétence facultative eau.

Un budget annexe M49 pour la compétence facultative eau qui retracera toutes les charges et les produits de la production et de la distribution quel que soit le mode de gestion retenu. La régie à autonomie financière sera rattachée à ce budget. Les charges de personnel de statut de droit privé seront supportées par ce budget et refacturées au budget principal en fonction du temps passé par les agents de droit privé à la compétence obligatoire.



## Les recettes de la collectivité :

Territoire	SDeau50
Total recettes de vente d'eau 2024	22 125 912 €
Total recettes de vente d'eau 2023	20 180 952 €
Total recettes de vente d'eau 2022	19 683 379 €
Total recettes de vente d'eau 2021	19 095 609 €

## La dotation aux amortissements :

Territoire compétence à la carte année	SDeau50 Total 2024	SDeau50 Total 2023	SDeau50 Total 2022
Amortissement (brut)	6 017 893 €	6 876 611 €	6 710 189 €
Amortissement (subvention)	1 547 713 €	1 559 601 €	1 563 143 €

## L'état de la dette :

Territoire compétence à la carte année	SDeau50 Total 2024	SDeau50 Total 2023	SDeau50 Total 2022	SDeau50 Total 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	28 285 441,81 €	27 388 733,39 €	28 499 726 €	30 302 451 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 303 319,26 €	2 421 964,69 €	2 439 753 €
	en intérêts	854 037,27 €	500 716,66 €	676 365 €
			755 076 €	

## La durée d'extinction de la dette :

La durée d'extinction de la dette du SDeau50 au 31 décembre 2024 est de **4,26 ans**.

## L'impact du remboursement de la dette sur le prix de l'eau :

En 2024, le remboursement de la dette représentait en moyenne 0,33 € / m<sup>3</sup> d'eau potable facturé aux abonnés du services de distribution du SDeau50. Le regroupement des services au sein du SDeau50 crée une assiette de revenu permettant d'envisager des stratégies de financement communes favorisant l'autofinancement et limitant ainsi le recours à l'emprunt.

## Autres indicateurs de gestion financière :

Le SDeau50 n'a financé aucune opération de coopération décentralisée en 2024.

En 2024, les abandons de créances et les versements à des fonds de solidarité ont représenté 29 815 €, soit 0.033 € / m<sup>3</sup> facturé.

## La gestion patrimoniale : un enjeu actuel majeur

La gestion patrimoniale est un enjeu majeur pour le SDeau50 notamment afin de cibler et de planifier les investissements sur le long terme.

## L'Indicateur de connaissance patrimoniale :

La valeur moyenne de l'indicateur pour le périmètre du SDeau50 est de 100 (pour une valeur maximum de 120). Cela témoigne d'une bonne connaissance globale du patrimoine.

## Le linéaire de canalisations renouvelé au cours des cinq dernières années :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	21.276	32.241	18.217	9.768	25.676	22,08	29,60

En 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,37 %** (taux calculé par rapport au renouvellement effectué au cours des 5 dernières années). Avec ce taux, la période de renouvellement de l'ensemble du réseau serait de 333 ans. Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, une accentuation du renouvellement des réseaux sera proposée. Un objectif situé entre 1 % et 1,2 % représenterait un linéaire compris **entre 65 et 75 km par an**.

## Le montant des opérations réalisées et financées en 2024 :

Le montant financier des opérations financées en 2024 est le suivant :

- Montant HT des travaux engagés pour tous types de travaux (canalisations, ouvrages) 13 505 136 €
- Montant des subventions perçues (Agence de l'Eau Seine Normandie) 2 711 032 €

# ANNEXES

Tableau 1 : Données sur la ressource en eau

SDeau50 - Ressources en eau- année 2024

COMMISSION PRODUCTION	Sites de production	Ressources en eau	Nature	Volume prélevé 2024 (m <sup>3</sup> )	Indice de protection de la ressource
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F1 Le Marais	Eau souterraine	407 307	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F2 Beaumarais	Eau souterraine	483 243	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F3 Glotierie	Eau souterraine	785 109	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F4 La Marais	Eau souterraine	671 665	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F5 Renarderie	Eau souterraine	1 002 898	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Marchésieux	F6 La Petite Gillotterie	Eau souterraine	729 660	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Créances - Hottot	Forage Hottot	Eau souterraine	246 871	100%
CENTRE MANCHE	Usine de Lessay	Forage du Rond Clos 1	Eau souterraine	95 987	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Lessay	Forage du Rond Clos 2	Eau souterraine	545 512	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Sainteny - Les Forges	Forage les Forges	Eau souterraine	324 662	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Fossairie	Station La Fossairie - Les Douceries	Eau souterraine	85 262	60%
CENTRE MANCHE	Usine Saint Sauveur - Le Grand Moulin	Carrière	Eau de surface	62 009	80%
CENTRE MANCHE	Usine Saint Sauveur - Le Grand Moulin	Taute	Eau de surface	542 862	80%
CENTRE MANCHE	Usine Saint Sauveur - Le Grand Moulin	0	0	0	0%
CENTRE MANCHE	Production Ancteville	Moulin Foulon - Ancteville F1	Eau souterraine	62 049	80%
CENTRE MANCHE	Production Nigi Haut	Bas Manoir S1	Eau souterraine	131 779	80%
CENTRE MANCHE	Production Nigi Haut	Fontaine Nigi S1 Bas	Eau souterraine	51 997	80%
CENTRE MANCHE	Production Nigi Haut	Fontaine Nigi F2 Haut	Eau souterraine	170 123	80%
CENTRE MANCHE	Production Nigi Haut	Rosairie S1	Eau souterraine	0	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Hogue	La Hogue F1	Eau souterraine	33 212	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Hogue	La Hogue P1	Eau souterraine	33 212	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Hogue	La Hogue F2	Eau souterraine	48 158	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Hogue	La Hogue P3	Eau souterraine	0	80%
CENTRE MANCHE	Usine de La Hogue	La Hogue P5 (Pas ds AESN)	Eau souterraine	0	80%
CENTRE MANCHE	Usine de la Croix Friale	La Croix Friale F1	Eau souterraine	22 806	80%
CENTRE MANCHE	Usine de la Croix Friale	La Croix Friale S1	Eau souterraine	22 806	80%
CENTRE MANCHE	Usine de la Croix Friale	Le Mesnil S1	Eau souterraine	22 806	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Cerisy la Salle	La Rebressonnière FES1	Eau souterraine	13 819	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Cerisy la Salle	La Rebressonnière S2	Eau souterraine	13 819	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Cerisy la Salle	La Rebressonnière S3	Eau souterraine	13 819	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Cerisy la Salle	La Rebressonnière S5	Eau souterraine	13 819	80%
SIENNE	Usine de Quettreville-sur-Sienne	Prise d'eau la Sienne	Eau de surface	598 746	40%
SIENNE	Usine de Ver - La Maudoutrine	Prise d'eau l'Aïrou	Eau de surface	888 218	100%
SIENNE	Usine de Gavray - La Pépinière	F1 La Lande Martin	Eau souterraine	726	80%
SIENNE	Usine de Gavray - La Pépinière	F2 La Jannière Carrée	Eau souterraine	83 301	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Montfiquet	Montfiquet S3	Eau souterraine	16 667	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Montfiquet	Montfiquet S4	Eau souterraine	16 667	80%
CENTRE MANCHE	Usine de Montfiquet	Montfiquet S5	Eau souterraine	16 667	80%
SIENNE	Usine de Sainte Cécile	Prise d'eau de la Sienne	Eau de surface	819 785	80%
SIENNE	Usine de Montbray - La Bélinière	La Bélinière S1	Eau souterraine	53 223	80%
SIENNE	Usine de Montbray - La Bélinière	La Meslinière S1	Eau souterraine	53 223	80%
SIENNE	Usine de Montbray - La Bélinière	La Vicomtière F1	Eau souterraine	53 224	80%
SEE SELUNE	Usine de la Chaise Baudouin	L'Ourserie	Eau souterraine	51 712	80%
SEE SELUNE	Usine de la Chaise Baudouin	La Champagne	Eau souterraine	13 104	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	Bas Aunay F1	Eau souterraine	1 985	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	Bas Aunay F3	Eau souterraine	2 746	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	La Martinière F1	Eau souterraine	1 882	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	Bas Aunay côté ferme S1	Eau souterraine	62 643	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	Bas Aunay côté ferme S2	Eau souterraine	62 643	80%
SEE SELUNE	Usine de Brécey - Les Loges	La Turgissière S1	Eau souterraine	62 643	80%
SEE SELUNE	Usine de Reffuveille - La Ruaudière	Les Chevris S1	Eau souterraine	37 321	80%
SEE SELUNE	Usine de Reffuveille - La Ruaudière	La Ruaudière S1	Eau souterraine	37 321	80%
SEE SELUNE	Usine de Reffuveille - La Ruaudière	La Ruaudière S2	Eau souterraine	37 322	80%
SEE SELUNE	Usine de Saint Loup	La Grimaudière F1	Eau souterraine	47 978	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	P1	Eau souterraine	125 840	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	P2	Eau souterraine	125 840	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	Fb2	Eau souterraine	125 840	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	Fb9	Eau souterraine	125 840	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	Pont du Bateau	Eau de surface	0	80%
SEE SELUNE	Usine de la Gauberdrière	La Houssaye	Eau de surface	1 685 116	80%
SEE SELUNE	Usine de St Ovin - Le Télégraphe	Forage Saint Ovin - Lamballe	Eau souterraine	25 854	80%
SEE SELUNE	Usine de Ducey	Les Noés F1	Eau souterraine	32 398	80%
SEE SELUNE	Usine de Ducey	Les Noés F2	Eau souterraine	32 144	80%
SEE SELUNE	Usine de Pontorson	Sainte Anne S3	Eau souterraine	29 474	40%
SEE SELUNE	Usine de Pontorson	Saint Mathurin S1	Eau souterraine	29 474	40%
SEE SELUNE	Usine de Pontorson	VieillePré S4	Eau souterraine	29 474	40%
SEE SELUNE	Usine de Pontorson	Pince S2	Eau souterraine	29 474	40%
SEE SELUNE	Usine de Gathemo	Les Herberdières S3	Eau souterraine	10 487	80%
SEE SELUNE	Usine de Gathemo	Les Herberdières S2	Eau souterraine	10 487	80%
SEE SELUNE	Usine de Sourdeval - Les Boyeux	La Charterie F1	Eau souterraine	170 385	80%
SEE SELUNE	Usine de Sourdeval - Les Boyeux	La Charterie S1	Eau souterraine	0	80%
SEE SELUNE	Usine de Sourdeval - Les Boyeux	Le Boyeux	Eau souterraine	42 435	80%
SEE SELUNE	Usine de la Chinière	Les Monts	Eau souterraine	190 139	80%
SEE SELUNE	Usine de Milly	Prise d'eau Milly	Eau de surface	833 845	80%
SEE SELUNE	Usine de Saint Berthevin	Saint Berthevin extérieur P2	Eau souterraine	72 179	80%
SEE SELUNE	Usine de Husson	Louvigny F1	Eau souterraine	30 007	80%
SEE SELUNE	Usine de Husson	La Monneraie F4	Eau souterraine	30 007	80%
SEE SELUNE	Usine de Husson	La Monneraie F2	Eau souterraine	30 007	80%
SEE SELUNE	Usine de Husson	Le Perret F3	Eau souterraine	30 008	80%
SEE SELUNE	Usine de la Prise Pilon	La Prise Pilon S1	Eau souterraine	35 923	80%
SEE SELUNE	Usine de la Prise Pilon	Les Ponceaux S1	Eau souterraine	35 923	80%
SEE SELUNE	Usine de la Prise Pilon	Les Ponceaux F1	Eau souterraine	35 922	80%
SEE SELUNE	Usine de Ger	L'Hermitage F2	Eau souterraine	19 034	80%
SEE SELUNE	Usine de Ger	L'Hermitage F1	Eau souterraine	19 034	80%
SEE SELUNE	Usine de Ger	L'Hermitage S1	Eau souterraine	19 304	80%
SEE SELUNE	Usine du Pré Creux	Le Pré Creux	Eau souterraine	21 653	50%
SEE SELUNE	Usine de la Pelterie	La Pelterie	Eau de surface	162 633	50%
SEE SELUNE	Usine de St Barthélemy - La Délinière	La Délinière	Eau souterraine	18 443	80%
SEE SELUNE	Usine de St Barthélemy - La Délinière	La Daine	Eau souterraine	18 443	80%
SEE SELUNE	Usine de la Peignerie	La Peignerie	Eau souterraine	18 709	80%
SEE SELUNE	Usine de la Morinais	La Morinais	Eau souterraine	53 667	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F1 Le Marais	Eau souterraine	407 307	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F2 Beaumarais	Eau souterraine	483 243	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F3 Glotierie	Eau souterraine	785 109	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F4 La Marais	Eau souterraine	671 665	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F5 Renarderie	Eau souterraine	1 002 898	80%
Centre Manche Production	Usine de Marchésieux	F6 La Petite Gillotterie	Eau souterraine	729 660	80%
Globalité SDeau50 compétence à la carte	Eau souterraine			8 369 245	79,7%
	Eau de surface			5 593 214	78,0%
	Total prélèvements			13 962 459	79,1%

**Tableau 2 : Contrôles sanitaires (données et indicateurs)**

COMMISSIONS DISTRIBUTION et PRODUCTION	Secteurs	Nombre de prélèvements réalisés (bactériologiques)	Nombre de prélèvements non conformes (bactériologiques)	Pourcentage de conformité bactériologique	Nombre de prélèvements réalisés (physico-chimique)	Nombre de prélèvements non conformes (physico-chimique)	Pourcentage de conformité physico-chimique
CENTRE MANCHE PRODUCTION	Lessay / Gièze / Montpichon / Cerisy-la-Salle /ex-SYMPEC	24	1	96%	24	0	100%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	17	0	100%	22	4	82%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay / Agon - Coutainville	42	0	100%	46	1	98%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la Lande	66	0	100%	79	10	87%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	22	0	100%	21	0	100%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	9	0	100%	10	0	100%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	13	0	100%	13	0	100%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	38	0	100%	39	0	100%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	9	0	100%	10	0	100%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon / Gièze / Cerisy-la-Salle	62	0	100%	64	0	100%
SIENNE	Montmartin	25	0	100%	25	0	100%
SIENNE	Cérences	24	0	100%	27	0	100%
SIENNE	Bréhal	12	0	100%	15	0	100%
SIENNE	Gavray	12	0	100%	14	0	100%
SIENNE	Villedieu Ouest	17	0	100%	18	0	100%
SIENNE	Montbray	10	0	100%	11	0	100%
SIENNE	Villedieu Sud	9	0	100%	10	0	100%
SELUNE AVAL	Avranches Est	15	0	100%	17	0	100%
SELUNE AVAL	Saint Loup	8	0	100%	9	2	78%
SELUNE AVAL	Baie Bocage	107	0	100%	110	0	100%
SELUNE AVAL	Pontorson	23	0	100%	24	0	100%
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	6	0	100%	9	0	100%
SELUNE AMONT	Brécey	17	0	100%	18	0	100%
SELUNE AMONT	Reffuveille	21	0	100%	23	1	96%
SELUNE AMONT	Gathemo	8	0	100%	8	0	100%
SELUNE AMONT	Sourdeval	18	0	100%	31	0	100%
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	60	0	100%	65	2	97%
SELUNE AMONT	Teilleul	17	0	100%	18	0	100%
SELUNE AMONT	Barenton	27	0	100%	30	1	97%
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	18	0	100%	19	0	100%
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	11	0	100%	11	0	100%
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	9	0	100%	10	0	100%
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	6	0	100%	9	3	67%
SELUNE AMONT	Juigny	15	0	100%	26	0	100%
		<b>797</b>	<b>1</b>	<b>99,9%</b>	<b>885</b>	<b>24</b>	<b>97,3%</b>

**Tableau 3 : Prélèvement, production et échange d'eau**

COMMISSIONS PRODUCTION / DISTRIBUTION	Secteurs	PRELEVEMENT			PRODUCTION			IMPORTS		EXPORTS	
		Eau de surface	Eau souterraine	Prélèvement total (m3)	Eau de surface	Eau souterraine	Production totale (m3)	Imports externes (m3)	Imports internes SDeau50 (m3)	Exports externes (m3)	Exports internes SDeau50 (m3)
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	0	246 871	246 871	0	232 315	232 315	0	32 528	0	6
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay	0	641 499	641 499	0	643 229	643 229	0	618 687	0	35 838
CENTRE MANCHE LITTORAL	Agon-Coutainville	0	0	0	0	0	0	0	259 990	0	0
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la Lande	0	415 948	415 948	0	441 533	441 533	0	245 159	0	9 900
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	0	0	0	0	0	0	0	1 059 160	0	4 312
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	0	0	0	0	0	0	0	17 791	0	0
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	0	324 662	324 662	0	324 662	324 662	0	0	0	0
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	604 871	85 262	690 133	473 402	85 262	558 664	0	70 820	7 380	20 402
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	0	0	0	0	0	0	0	143 167	0	0
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon	0	183 000	183 000	0	183 000	183 000	0	466 746	0	3 579
CENTRE MANCHE BOCAGE	La Gièze	0	50 000	50 000	0	51 572	51 572	0	319 155	0	0
CENTRE MANCHE BOCAGE	Cerisy la salle	0	55 276	55 276	0	54 051	54 051	0	51 979	0	0
SIENNE	Montmartin	598 746	0	598 746	494 001	0	494 001	0	39 729	0	35 908
SIENNE	Cérences	888 218	0	888 218	849 090	0	849 090	0	22 358	1 386	219 919
SIENNE	Bréhal	0	0	0	0	0	0	0	186 679	0	0
SIENNE	Gavray	0	84 027	84 027	0	42 996	42 996	0	33 742	0	0
SIENNE	Villedieu Ouest	819 785	0	819 785	737 154	0	737 154	1 548	0	32 105	24 724
SIENNE	Montbray	0	159 670	159 670	0	143 215	143 215	0	0	14 968	0
SIENNE	Villedieu Sud	0	0	0	0	0	0	125 956	0	0	1 275
SELUNE AVAL	Avranches Est	0	0	0	0	0	0	0	335 428	0	1 046
SELUNE AVAL	Saint Loup	0	47 978	47 978	0	47 978	47 978	0	2 128	0	8 112
SELUNE AVAL	Baie Bocage	1 685 116	593 756	2 278 872	1 933 181	80 569	2 013 750	38 040	163 361	36 528	493 784
SELUNE AVAL	Pontorson	0	117 896	117 896	0	117 894	117 894	0	129 686	0	0
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	0	64 816	64 816	0	43 324	43 324	0	0	0	0
SELUNE AMONT	Brécey	0	194 542	194 542	0	193 045	193 045	0	1 125	0	0
SELUNE AMONT	Reffuveille	0	111 964	111 964	0	109 110	109 110	28 114	0	0	5 119
SELUNE AMONT	Gathemo	0	20 974	20 974	0	20 973	20 973	1 189	0	0	0
SELUNE AMONT	Sourdeval	0	212 820	212 820	0	180 202	180 202	68	470	193	0
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	833 845	262 318	1 096 163	773 395	250 442	1 023 837	0	23 569	0	183 913
SELUNE AMONT	Teilleul	0	120 029	120 029	0	124 237	124 237	0	246	701	0
SELUNE AMONT	Barenton	0	165 140	165 140	0	161 004	161 004	0	0	5 056	0
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	162 633	21 653	184 286	160 516	21 653	182 169	0	23 142	0	79 441
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	0	36 886	36 886	0	36 886	36 886	0	2 353	0	2 195
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	0	0	0	0	0	0	0	48 364	0	5 048
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	0	18 709	18 709	0	18 709	18 709	0	9 812	0	0
SELUNE AMONT	Juvigny	0	53 667	53 667	0	54 501	54 501	0	13 450	0	1 244
CENTRE MANCHE PRODUCTION	Centre Manche Production (ex-SYMPEC)	0	4 079 882	4 079 882	0	3 897 232	3 897 232	60 672	0	1 527 680	0

SDeau50 - 2024	TOTAL	PRELEVEMENT			PRODUCTION			IMPORTS		EXPORTS	
		Eau de surface (m3)	Eau souterraine (m3)	Volume prélevé total (m3)	Eau de surface (m3)	Eau souterraine (m3)	Volume produit total (m3)	Imports externes (m3)	Imports internes SDeau50 (m3)	Exports externes (m3)	Exports internes SDeau50 (m3)
		5 593 214	8 369 245	13 962 459	5 420 739	7 559 594	12 980 333	255 587	4 320 824	1 625 997	1 135 765

**Tableau 4 : Distribution (données)**

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteur	Population municipale	Abonnés	Volume mis en distribution (m3)	Volume consommé autorisé (m3)	Consommations comptabilisées (m3)	Part domestique (m3)	Part non-domestique (m3)	Volumes de service (m3)	Volumes consommés non comptés (m3)	Volumes de pertes (m3)
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	3 611	3 219	264 837	195 702	193 491	174 442	19 049	1 444	767	69 135
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay	2 255	1 248	1 226 078	558 499	556 958	556 958	0	1 541	0	667 579
CENTRE MANCHE LITTORAL	Agon-coutainville	3 013	3 542	259 990	208 274	206 224	206 224	0	2 050	0	51 716
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	9 175	6 377	676 792	513 160	505 899	435 117	70 782	2 801	4 460	163 632
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	8 372	4 524	1 054 848	833 009	826 066	433 949	392 117	4 479	2 464	221 839
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	396	216	17 791	14 256	14 256	14 256	0	0	0	3 535
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	2 316	1 380	324 662	299 182	299 182	299 182	0	0	0	25 480
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	9 564	4 897	601 702	406 174	405 124	405 124	0	950	100	195 528
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	2 259	1 296	143 167	111 345	109 925	100 296	9 629	1 224	196	31 822
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon	6 828	3 726	646 167	282 283	280 913	280 913	0	529	841	363 884
CENTRE MANCHE BOCAGE	La Gièze	4 571	2 660	370 727	221 059	220 139	220 139	0	362	558	149 668
CENTRE MANCHE BOCAGE	Cerisy la salle	1 026	602	106 030	43 521	43 346	43 346	0	69	106	62 509
SIENNE	Montmartin	8 216	6 321	497 822	380 425	379 380	379 380	0	905	140	117 397
SIENNE	Cérences	6 920	4 392	650 143	446 572	436 251	328 933	107 318	9 341	980	203 571
SIENNE	Bréhal	3 553	3 026	186 679	176 051	171 906	171 054	852	3 405	740	10 628
SIENNE	Gavray	1 076	920	76 738	65 964	64 226	64 226	0	1 558	180	10 774
SIENNE	Villedieu Ouest	3 946	2 170	681 873	552 184	545 474	153 551	391 923	5 890	820	129 689
SIENNE	Montbray	1 089	764	128 247	68 893	66 876	62 929	3 947	1 810	207	59 354
SIENNE	Villedieu Sud	2 103	1 125	124 681	88 840	87 368	83 541	3 827	1 258	214	35 841
SELUNE AVAL	Avranches Est	6 365	3 600	334 382	313 698	310 103	297 734	12 369	2 325	1 270	20 684
SELUNE AVAL	Saint Loup	712	349	41 994	28 056	28 046	28 046	0	10	0	13 938
SELUNE AVAL	Baie Bocage	22 449	12 367	1 684 839	1 434 775	1 429 731	1 054 585	375 146	4 525	519	250 064
SELUNE AVAL	Pontorson	3 176	1 977	247 580	188 026	187 376	187 376	0	500	150	59 554
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	446	260	43 324	19 274	19 194	19 194	0	80	0	24 050
SELUNE AMONT	Brécey	2 930	1 729	194 170	143 286	140 971	135 332	5 639	1 713	602	50 884
SELUNE AMONT	Reffuveille	2 612	1 463	132 105	111 378	106 056	106 056	0	4 982	340	20 727
SELUNE AMONT	Gathemo	2 088	222	22 162	16 108	15 698	15 698	0	410	0	6 054
SELUNE AMONT	Sourdeval	4 094	2 653	180 547	170 682	168 649	168 649	0	1 453	580	9 865
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	17 949	9 756	863 493	728 831	693 700	684 316	9 384	32 691	2 440	134 662
SELUNE AMONT	Teilleul	2 073	1 289	123 782	95 819	93 474	88 453	5 021	1 805	540	27 963
SELUNE AMONT	Barenton	2 758	1 865	155 948	129 846	126 727	126 715	12	2 529	590	26 102
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	2 751	1 076	125 870	71 349	71 349	71 349	0	0	0	54 521
SELUNE AMONT	Saint Barthélemy-Le Neufbourg	760	474	37 044	28 290	28 236	28 236	0	39	15	8 754
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	559	346	43 316	29 579	28 639	27 472	1 167	747	193	13 737
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	283	221	28 521	12 565	12 565	12 565	0	0	0	15 956
SELUNE AMONT	Juvigny	1 138	707	66 707	48 848	47 804	47 804	0	964	80	17 859
<b>TOTAL SDEAU50</b>		<b>151 612</b>	<b>92 976</b>	<b>11 609 923</b>	<b>9 035 803</b>	<b>8 921 322</b>	<b>7 513 140</b>	<b>1 408 182</b>	<b>94 389</b>	<b>20 092</b>	<b>2 574 120</b>

Tableau 5 : Performance réseaux (indicateurs)

SDeau50 - Bilan Technique Distribution - année 2024

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteur	Rendement net P104.3 (%)	Rendement primaire distribution (%)	Indice Linéaire de Perte (ILP) m3/j/km	Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) m3/j/km	Indice Linéaire de Consommation (ILC) m3/j/km	Consommation par abonné (m3/ab)	Densité d'abonnés (ab/km)	Caractérisation ILP
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	73,90%	73,06%	1,88	1,94	5,31	60,1	31,9	Acceptable
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay	47,10%	45,43%	31,94	32,01	28,44	446,3	21,8	Bon
CENTRE MANCHE LITTORAL	Agon-coutainville	80,11%	79,32%	2,30	2,40	9,28	58,2	57,6	Acceptable
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	76,17%	74,75%	1,49	1,56	4,77	79,3	21,2	Bon
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	79,06%	78,31%	7,15	7,37	26,97	182,6	53,2	Médiocre
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	80,13%	80,13%	1,08	1,08	4,34	66,0	24,0	Bon
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	92,15%	92,15%	0,67	0,67	7,84	216,8	13,2	Bon
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	68,94%	67,33%	1,40	1,40	3,10	82,7	12,8	Bon
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	77,77%	76,78%	0,92	0,96	3,22	84,8	13,7	Bon
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon	44,00%	43,47%	2,85	2,86	2,24	75,4	10,6	Médiocre
CENTRE MANCHE BOCAGE	La Gièze	59,63%	59,38%	1,71	1,72	2,52	82,8	11,1	Acceptable
CENTRE MANCHE BOCAGE	Cerisy la salle	41,05%	40,88%	3,74	3,75	2,60	72,0	13,1	Médiocre
SIENNE	Montmartin	78,00%	76,21%	1,35	1,37	4,80	60,0	26,6	Bon
SIENNE	Cérences	76,64%	67,10%	1,68	1,76	5,51	99,3	13,2	Acceptable
SIENNE	Bréhal	94,31%	92,09%	0,48	0,66	7,90	56,8	49,6	Bon
SIENNE	Gavray	85,96%	83,70%	0,90	1,04	5,51	69,8	28,0	Bon
SIENNE	Villedieu Ouest	82,44%	80,00%	1,52	1,60	7,13	251,4	9,3	Acceptable
SIENNE	Montbray	58,56%	52,15%	1,37	1,42	1,94	87,5	6,4	Bon
SIENNE	Villedieu Sud	71,54%	70,07%	0,79	0,82	1,98	77,7	9,0	Bon
SELUNE AVAL	Avranches Est	93,83%	92,74%	0,42	0,49	6,35	86,1	26,5	Bon
SELUNE AVAL	Saint Loup	72,18%	66,79%	2,02	2,02	5,24	80,4	18,4	Acceptable
SELUNE AVAL	Baie Bocage	88,71%	84,86%	0,77	0,78	6,03	115,6	13,9	Bon
SELUNE AVAL	Pontorson	75,95%	75,68%	2,89	2,92	9,11	94,8	35,0	Médiocre
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	44,49%	44,30%	2,31	2,32	1,85	73,8	9,1	Acceptable
SELUNE AMONT	Brécey	73,79%	72,60%	1,27	1,32	3,56	81,5	15,7	Bon
SELUNE AMONT	Reffuveille	84,90%	80,28%	0,30	0,38	1,71	72,5	7,8	Bon
SELUNE AMONT	Gathemo	72,68%	70,83%	0,60	0,64	1,59	70,7	8,0	Bon
SELUNE AMONT	Sourdeval	94,54%	93,41%	0,12	0,15	2,09	63,6	11,8	Bon
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	87,14%	80,34%	0,41	0,52	2,77	71,1	10,8	Bon
SELUNE AMONT	Teilleul	77,54%	75,52%	0,42	0,46	1,45	72,5	7,1	Bon
SELUNE AMONT	Barenton	83,79%	81,26%	0,32	0,36	1,66	68,0	8,4	Bon
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	73,44%	56,68%	3,18	3,18	8,79	66,3	22,9	Médiocre
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	77,69%	76,22%	0,75	0,75	2,61	59,6	14,8	Bon
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	71,60%	66,12%	0,60	0,64	1,51	82,8	5,5	Bon
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	44,06%	44,06%	1,69	1,69	1,33	56,9	8,6	Acceptable
SELUNE AMONT	Juvigny	73,72%	71,66%	0,59	0,62	1,65	67,6	8,5	Bon
		<b>80,4%</b>	<b>76,8%</b>	<b>1,14</b>	<b>1,19</b>	<b>3,9</b>	<b>96,2</b>	<b>14,9</b>	

Tableau 6 : Performance du service à l'abonné (données et indicateurs)

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteurs	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jour(s))	Nombre d'ouverture de branchements effectués dans l'année	Nombre d'ouverture de branchements effectués dans le respect des délais d'ouverture	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Nombre d'interruptions de service non programmées	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées /1000 ab	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues (Oui/Non)	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Taux de réclamation / 1000 ab
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	2	0	0	99,0	13	4,0	oui	3	0	0,9
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay / Agon-Coutainville	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0,0
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	2	0	0	99,1	35	5,5	oui	0	3	0,5
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	2	0	0	97,7	21	4,6	oui	0	5	1,1
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	0	0	0	100,0	0	0,0	non	0	0	0,0
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	1	64	64	100,0	0	0,0	oui	0	2	1,4
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	1	286	286	100,0	42	8,6	oui	0	2	0,4
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	2	0	0	98,7	17	13,1	oui	0	1	0,8
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon / Gièze / Cerisy-la-Salle	0	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0,0
SIENNE	Montmartin	1	400	400	100,0	11	1,7	oui	0	3	0,5
SIENNE	Cérences	1	277	277	100,0	14	3,2	oui	3	0	0,7
SIENNE	Bréhal	1	223	223	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SIENNE	Gavray	1	0	0	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SIENNE	Villedieu Ouest	1	132	132	100,0	12	5,5	oui	3	0	1,4
SIENNE	Montbray	2	0	0	100,0	16	20,9	oui	1	0	1,3
SIENNE	Villedieu Sud	2	0	0	98,1	8	7,1	oui	2	0	1,8
SELUNE AVAL	Avranches Est	1	224	224	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AVAL	Saint Loup	1	12	12	100,0	2	5,7	oui	0	1	2,9
SELUNE AVAL	Baie Bocage	1	691	691	100,0	20	1,6	oui	0	14	1,1
SELUNE AVAL	Pontorson	1	153	153	100,0	2	1,0	oui	0	1	0,5
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	2	13	13	100,0	2	7,7	oui	3	1	15,4
SELUNE AMONT	Brécéy	1	137	137	100,0	3	1,7	oui	2	0	1,2
SELUNE AMONT	Reffuveille	1	70	70	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Gathemo	1	22	22	100,0	1	4,5	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Sourdeval	1	0	0	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	1	806	806	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Telleul	1	124	124	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Barenton	1	117	117	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	1	106	106	100,0	2	1,9	oui	0	2	1,9
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	1	27	27	100,0	2	4,2	oui	0	1	2,1
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	2	0	0	85,7	1	2,9	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	1	14	14	100,0	1	4,5	oui	0	0	0,0
SELUNE AMONT	Juvigny	1	60	60	100,0	0	0,0	oui	0	0	0,0

**Tableau 7 : Patrimoine (données et indicateurs)**

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteurs	Indice de connaissance patrimoniale	Longueur du réseau	Longueur de réseau renouvelé (km)					longueur totale renouvelée en 5 ans	Pourcentage de renouvellement de réseau par an sur les 5 dernières années
		sur 120	km	2020	2021	2022	2023	2024	km	%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	120	101,0	2,650	0,000	0,325	0,000	0,000	2,975	0,59%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay / Agon-Coutainville	120	119,3	1,395	0,846	0,245	0,000	0,180	2,666	0,45%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	110	300,5	1,300	0,000	1,657	0,700	2,790	6,447	0,24%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	120	85,1	0,000	0,000	0,806	0,700	0,935	2,441	0,35%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	82	9,0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,00%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	83	104,5	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,00%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	80	383,9	0,130	0,000	3,130	0,000	0,000	3,26	0,17%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	120	94,8	0,180	0,000	0,000	0,000	4,035	4,215	0,89%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon / Gièze / Cerisy La Salle	108	635,3	0,000	0,000	0,435	0,080	4,600	5,115	0,16%
SIENNE	Montmartin	120	237,5	7,945	0,000	0,000	0,446	2,310	10,7005	0,90%
SIENNE	Cérences	110	332,2	0,000	0,389	0,000	2,006	1,280	3,675	0,22%
SIENNE	Bréhal	107	61,0	0,234	0,000	0,000	0,000	0,250	0,484	0,16%
SIENNE	Gavray	110	32,8	0,000	0,000	2,120	0,212	0,560	2,892	1,76%
SIENNE	Villedieu Ouest	95	234,1	0,000	0,000	0,620	0,000	4,260	4,88	0,42%
SIENNE	Montbray	115	118,7	0,000	0,000	4,495	0,000	0,910	5,405	0,91%
SIENNE	Villedieu Sud	110	124,4	0,000	0,000	0,940	0,000	1,254	2,194	0,35%
SELUNE AMONT	Avranches Est	97	135,7	0,000	0,895	0,000	2,536	0,000	3,431	0,51%
SELUNE AMONT	Saint Loup	115	18,9	0,260	0,000	0,070	0,000	1,216	1,546	1,63%
SELUNE AMONT	Baie Bocage	119	892,1	2,610	1,809	4,550	6,211	0,000	15,18	0,34%
SELUNE AMONT	Pontorson	70	56,5	0,000	1,200	0,000	0,000	1,658	2,858	1,01%
SELUNE AVAL	La ChaiseBaudouin	103	28,5	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,00%
SELUNE AVAL	Brécey	105	110,1	0,000	0,000	2,900	0,000	1,557	4,457	0,81%
SELUNE AVAL	Reffuveille	110	186,4	3,517	1,855	0,000	0,000	0,000	5,372	0,58%
SELUNE AVAL	Gathemo	110	27,8	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,00%
SELUNE AVAL	Sourdeval	95	224,0	0,000	1,264	0,000	0,430	0,000	1,694	0,15%
SELUNE AVAL	Saint Hilaire	110	902,4	4,891	0,500	0,477	0,330	0,000	6,198	0,14%
SELUNE AVAL	Teilleul	110	182,4	0,000	1,010	0,010	0,892	0,000	1,912	0,21%
SELUNE AVAL	Barenton	120	222,5	1,050	0,000	0,000	0,000	0,000	1,05	0,09%
SELUNE AVAL	Mortain-Bocage	60	47,0	0,000	0,000	1,201	0,000	1,492	2,693	1,15%
SELUNE AVAL	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	80	32,0	0,000	0,000	2,315	0,930	0,310	3,555	2,22%
SELUNE AVAL	Saint Clément de Rancoudray	115	63,0	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,00%
SELUNE AVAL	Chérencé le Roussel	101	25,8	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0,00%
SELUNE AVAL	Juvigny	108	83,4	0,000	0,000	0,000	6,610	0,000	6,61	1,59%
			<b>6212,39</b>	<b>26,16</b>	<b>9,77</b>	<b>26,30</b>	<b>22,08</b>	<b>29,60</b>	<b>113,91</b>	<b>0,37%</b>

Tableau 8 - Tarifs de vente d'eau au 01/01/2025 - facture 120 m3

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteurs	Exploitant	Part Investissement			Part Exploitation			Taxe et redevance		Facture-type de 120 m3	
			Part fixe	Part proportionnelle	Montant global investissement	Part fixe	Part proportionnelle	Montant global exploitation	Montant redevance (pollution + autres)	Montant TVA	Montant total € TTC	Prix au m3 € TTC /m3
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	SAUR	29,50 €	74,06 €	103,56 €	52,32 €	54,14 €	106,46 €	57,36 €	14,71 €	282,09 €	2,35 €
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay	SAUR	43,31 €	139,02 €	182,33 €	- €	- €	- €	57,35 €	13,18 €	252,86 €	2,11 €
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	SAUR	50,02 €	96,48 €	146,50 €	59,95 €	104,10 €	164,05 €	57,36 €	20,24 €	388,15 €	3,23 €
CENTRE MANCHE LITTORAL	Agon-coutainville	SAUR	82,29 €	166,80 €	249,09 €	- €	- €	- €	57,36 €	16,85 €	323,30 €	2,69 €
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	SAUR	10,00 €	109,80 €	119,80 €	24,81 €	66,92 €	91,73 €	57,36 €	14,79 €	283,68 €	2,36 €
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	SAUR	62,50 €	183,60 €	246,10 €	- €	- €	- €	66,95 €	17,22 €	330,27 €	2,75 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	SAUR	45,90 €	154,40 €	200,30 €	- €	- €	- €	76,06 €	15,20 €	291,56 €	2,43 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	Régie Sdeau50	88,48 €	255,60 €	344,08 €	- €	- €	- €	72,71 €	22,92 €	439,71 €	3,66 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	SAUR	46,86 €	107,88 €	154,74 €	56,30 €	122,28 €	178,58 €	57,35 €	21,49 €	412,15 €	3,43 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon	SAUR	86,05 €	197,41 €	283,46 €	- €	- €	- €	57,36 €	18,75 €	359,57 €	3,00 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	La Glèze	SAUR	92,01 €	250,80 €	342,81 €	- €	- €	- €	57,35 €	22,01 €	422,17 €	3,52 €
CENTRE MANCHE BOCAGE	Cerisy la salle	0	66,42 €	290,20 €	356,62 €	- €	- €	- €	57,36 €	22,77 €	436,75 €	3,64 €
SIENNE	Montmartin	Régie Sdeau50	100,29 €	247,20 €	347,49 €	- €	- €	- €	73,99 €	23,18 €	444,66 €	3,71 €
SIENNE	Cérences	VEOLIA	62,00 €	128,36 €	190,36 €	37,38 €	137,45 €	174,83 €	74,35 €	24,17 €	463,72 €	3,86 €
SIENNE	Bréhal	STGS	101,50 €	225,60 €	327,10 €	- €	- €	- €	66,96 €	21,67 €	415,73 €	3,46 €
SIENNE	Gavray	STGS	110,00 €	305,60 €	415,60 €	- €	- €	- €	76,06 €	27,04 €	518,70 €	4,32 €
SIENNE	Villedieu Ouest	VEOLIA	45,50 €	68,40 €	113,90 €	64,60 €	246,17 €	310,77 €	63,98 €	26,88 €	515,53 €	4,30 €
SIENNE	Montbray	SAUR	61,08 €	153,43 €	214,51 €	56,44 €	126,03 €	182,47 €	86,15 €	26,57 €	509,71 €	4,25 €
SIENNE	Villedieu Sud	SAUR	74,50 €	262,00 €	336,50 €	42,57 €	46,92 €	89,49 €	66,95 €	27,11 €	520,05 €	4,33 €
SELUNE AVAL	Avranches Est	STGS	84,80 €	279,24 €	364,04 €	- €	- €	- €	57,35 €	23,18 €	444,56 €	3,70 €
SELUNE AVAL	Saint Loup	Régie Sdeau50	77,50 €	171,60 €	249,10 €	- €	- €	- €	76,06 €	17,88 €	343,04 €	2,86 €
SELUNE AVAL	Baie Bocage	Régie Sdeau50	77,50 €	267,60 €	345,10 €	- €	- €	- €	74,99 €	23,10 €	443,19 €	3,69 €
SELUNE AVAL	Pontorson	Régie Sdeau50	77,50 €	252,00 €	329,50 €	- €	- €	- €	51,35 €	20,95 €	401,79 €	3,35 €
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	Régie Sdeau50	87,50 €	260,40 €	347,90 €	- €	- €	- €	74,28 €	23,22 €	445,40 €	3,71 €
SELUNE AMONT	Brécey	VEOLIA	47,50 €	113,70 €	161,20 €	50,03 €	94,17 €	144,20 €	72,46 €	20,78 €	398,64 €	3,32 €
SELUNE AMONT	Reffuveille	STGS	91,50 €	280,80 €	372,30 €	- €	- €	- €	74,28 €	24,56 €	471,14 €	3,93 €
SELUNE AMONT	Gathemo	Régie Sdeau50	77,50 €	252,00 €	329,50 €	- €	- €	- €	74,28 €	22,21 €	425,99 €	3,55 €
SELUNE AMONT	Sourdeval	STGS	77,50 €	271,20 €	348,70 €	- €	- €	- €	76,06 €	23,36 €	448,12 €	3,73 €
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	STGS	77,50 €	272,40 €	349,90 €	- €	- €	- €	76,07 €	23,43 €	449,40 €	3,74 €
SELUNE AMONT	Teilleul	STGS	108,91 €	291,12 €	400,03 €	- €	- €	- €	76,07 €	26,19 €	502,28 €	4,19 €
SELUNE AMONT	Barenton	STGS	85,30 €	292,48 €	377,78 €	- €	- €	- €	76,07 €	24,96 €	478,81 €	3,99 €
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	Régie Sdeau50	77,50 €	340,80 €	418,30 €	- €	- €	- €	76,07 €	27,19 €	521,56 €	4,35 €
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	Régie Sdeau50	77,50 €	339,60 €	417,10 €	- €	- €	- €	76,07 €	27,12 €	520,29 €	4,34 €
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	SAUR	38,95 €	218,40 €	257,35 €	54,31 €	62,48 €	116,79 €	68,75 €	24,36 €	467,25 €	3,89 €
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	Régie Sdeau50	77,50 €	279,60 €	357,10 €	- €	- €	- €	74,27 €	23,73 €	455,09 €	3,79 €
SELUNE AMONT	Juvigny	STGS	77,50 €	272,40 €	349,90 €	- €	- €	- €	76,07 €	23,43 €	449,40 €	3,74 €

Tableau 9 : Impayés

SDeau50 - indicateur taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0 service de l'eau potable)

COMMISSIONS DISTRIBUTION	Secteurs	VP.185 Montant TTC facturé au titre de l'année 2023 (€ TTC)	VP.268 Montant restant impayés au 31/12/2024 sur factures émises au titre de l'année 2023 (€ TTC)	Taux d'impayés indicateur 2024	Taux d'impayés indicateur 2023	Taux d'impayés indicateur 2022	Taux d'impayés indicateur 2021	Taux d'impayés indicateur 2020
CENTRE MANCHE LITTORAL	Créances-Pirou	471 670,00 €	3 216,84 €	0,68%	1,99%	1,74%	2,07%	1,65%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Lessay		7 218,74 €		1,10%	0,68%	1,20%	0,72%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Agon Coutainville		7 271,13 €		0,94%	0,83%	0,63%	0,59%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Malo de la lande	1 471 025,00 €	11 761,96 €	0,80%	1,02%	2,10%	0,83%	0,90%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Coutances	1 528 571,00 €	30 801,94 €	2,02%	2,22%	2,07%	2,73%	1,88%
CENTRE MANCHE LITTORAL	Saint Pierre de Coutances	32 314,15 €	406,57 €	1,24%	1,81%	1,02%		
CENTRE MANCHE BOCAGE	Sainteny	347 517,55 €	5 399,17 €	1,55%	1,51%	2,12%	4,50%	10,54%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Saint Sauveur-Aubigny	1 371 492,45 €	24 184,50 €	1,76%	1,32%	2,34%	3,10%	4,92%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Tribehou	333 863,00 €	12 036,58 €	3,61%	1,79%	1,97%	2,95%	2,36%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Montpinchon	- €	20 472,51 €		2,49%	3,60%	2,24%	2,24%
CENTRE MANCHE BOCAGE	La Gièze	- €	20 342,24 €		1,74%	2,44%	1,96%	1,68%
CENTRE MANCHE BOCAGE	Cerisy la salle	- €	- €		2,42%	3,79%		
SIENNE	Montmartin	1 489 012,77 €	9 080,49 €	0,61%	0,93%	1,01%	2,12%	3,09%
SIENNE	Cérences	1 604 798,00 €	20 050,00 €	1,25%	1,27%	1,56%	1,88%	1,49%
SIENNE	Bréhal	645 263,07 €	6 228,64 €	0,97%	1,42%	1,45%	1,67%	2,69%
SIENNE	Gavray	272 594,33 €	3 658,30 €	1,34%	1,71%	2,11%	3,04%	5,04%
SIENNE	Villedieu Ouest	1 198 172,00 €	13 422,00 €	1,12%	1,41%	1,16%	1,45%	2,00%
SIENNE	Montbray	276 086,00 €	6 668,41 €	2,42%	1,60%	2,56%	1,94%	2,23%
SIENNE	Villedieu Sud	351 057,00 €	6 716,09 €	1,91%	1,57%	4,06%	3,05%	1,20%
SELUNE AVAL	Avranches Est	934 399,13 €	5 603,51 €	0,60%	0,51%	0,43%	0,71%	0,62%
SELUNE AVAL	Saint Loup	81 677,27 €	86,56 €	0,11%	0,16%	0,53%		
SELUNE AVAL	Baie Bocage	4 688 949,16 €	89 186,32 €	1,90%	1,64%	1,81%	2,45%	3,78%
SELUNE AVAL	Pontorson	565 670,88 €	8 729,66 €	1,54%	2,25%	3,00%		
SELUNE AMONT	La Chaise Baudouin	73 652,76 €	1 763,35 €	2,39%	3,07%	4,05%	6,17%	10,13%
SELUNE AMONT	Brécey	447 132,00 €	12 801,00 €	2,86%	3,79%	2,54%	1,20%	1,55%
SELUNE AMONT	Reffuveille	375 246,15 €	12 880,24 €	3,43%	5,13%	5,12%	7,49%	
SELUNE AMONT	Gathemo	58 882,04 €	460,44 €	0,78%	1,93%	4,17%	4,75%	7,87%
SELUNE AMONT	Sourdeval	644 259,83 €	11 356,44 €	1,76%	1,95%	3,21%	2,18%	5,25%
SELUNE AMONT	Saint Hilaire	2 381 199,19 €	61 196,31 €	2,57%	2,76%	2,89%	4,92%	7,81%
SELUNE AMONT	Teilleul	402 664,08 €	3 987,68 €	0,99%	1,88%	1,28%	1,51%	1,94%
SELUNE AMONT	Barenton	460 913,15 €	11 624,13 €	2,52%	1,26%	1,99%	3,26%	2,69%
SELUNE AMONT	Mortain-Bocage	328 729,43 €	11 778,11 €	3,58%	3,38%	4,59%	5,26%	7,45%
SELUNE AMONT	Saint Barthélémy-Le Neufbourg	122 642,57 €	4 394,18 €	3,58%	3,38%	4,59%	5,26%	7,45%
SELUNE AMONT	Saint Clément de Rancoudray	82 420,00 €	3 487,06 €	4,23%	2,58%	3,41%	2,98%	0,52%
SELUNE AMONT	Chérencé le Roussel	37 710,81 €	1 351,15 €	3,58%	3,38%	4,59%	5,26%	7,45%
SELUNE AMONT	Juvigny	171 964,54 €	4 419,45 €	2,57%	2,76%	2,89%	4,92%	
<b>SDeau50</b>	<b>ensemble des services</b>	<b>23 251 549,31 €</b>	<b>398 737,08 €</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,54%</b>
	<i>recouvrement délégataires</i>	9 562 770,36 €	197 481,82 €	2,1%	1,6%	1,9%	1,7%	1,77%
	<i>recouvrement trésor public</i>	13 688 778,95 €	256 559,88 €	1,9%	2,0%	2,3%	2,1%	3,24%

Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

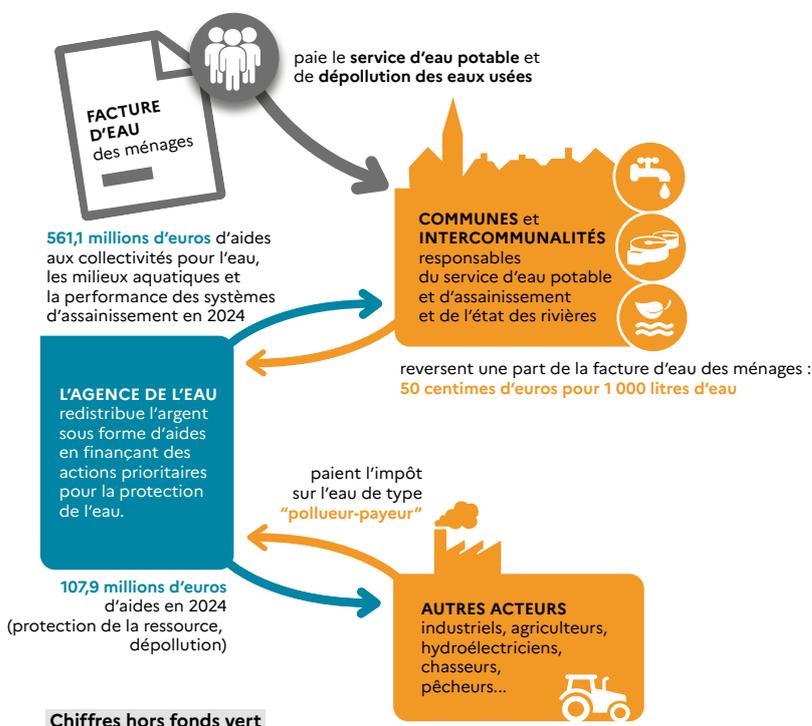
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.  
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



©AESN

## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

# 2024

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

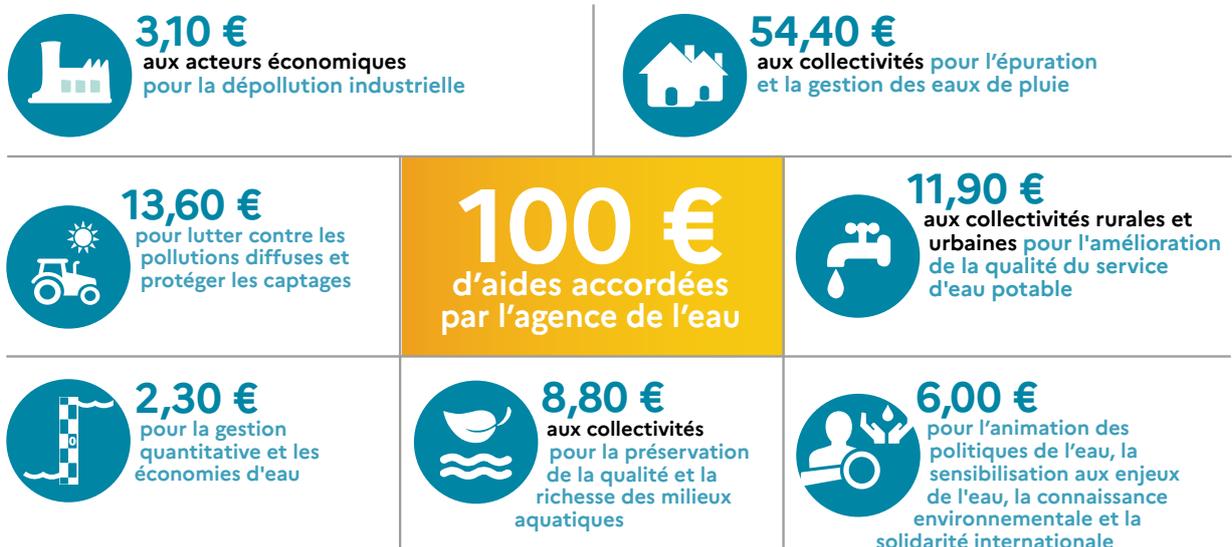


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

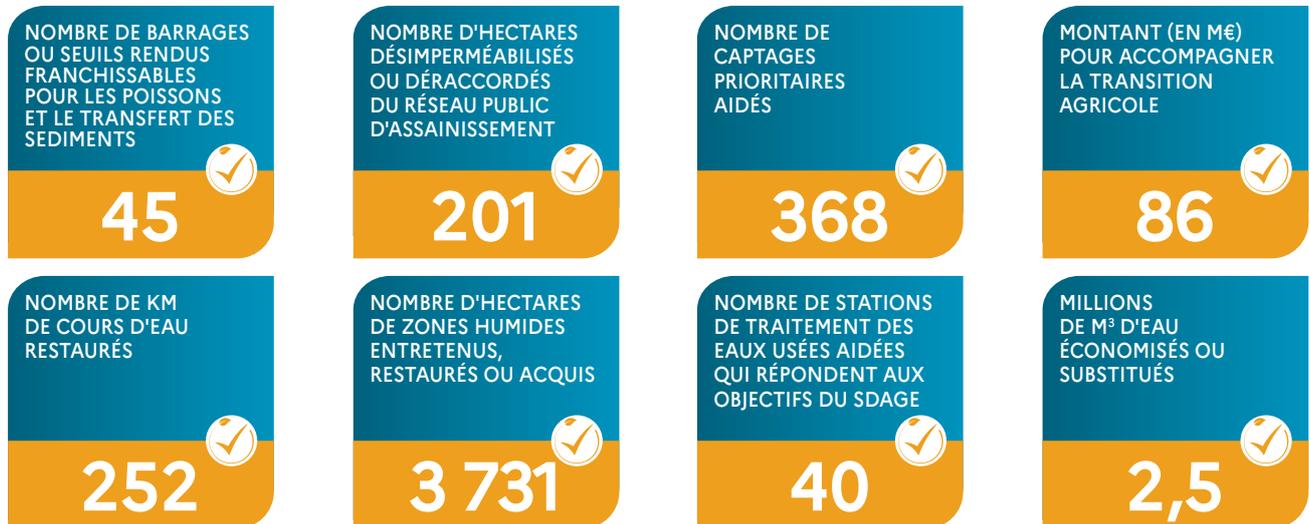
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

## EN 2024...



## LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser

l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

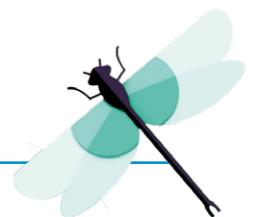
Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

## LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



## CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

## AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

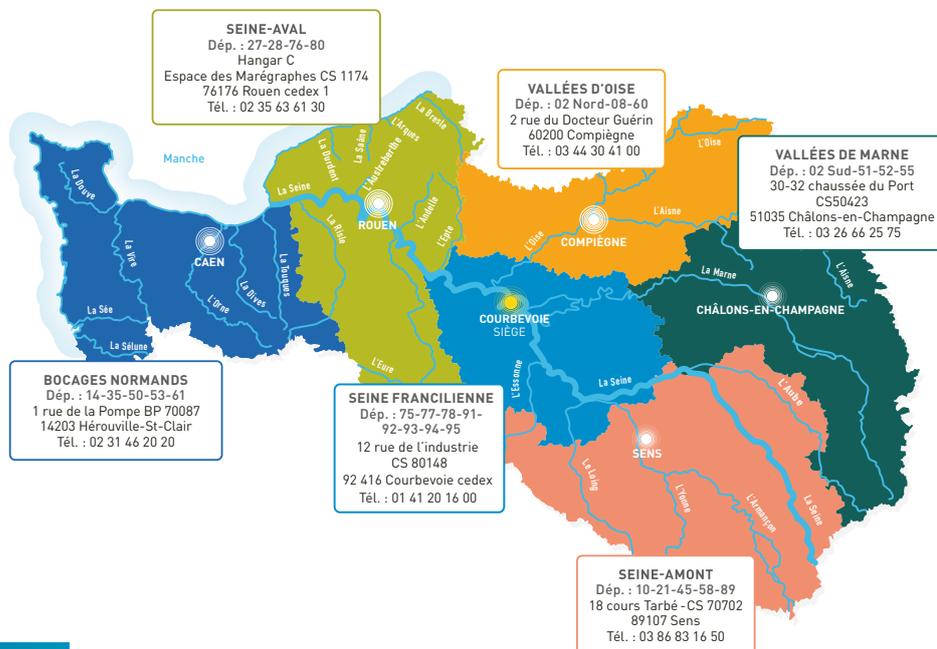
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
01 41 20 16 00

### DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource  
Restaurer les cours d'eau  
Agir pour les eaux littorales  
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.





Édition mars 2025  
CHIFFRES 2024

# Note d'information sur les redevances

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1<sup>er</sup> janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m<sup>3</sup>** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : [services.eaufrance.fr/agence/02/2025](https://services.eaufrance.fr/agence/02/2025)

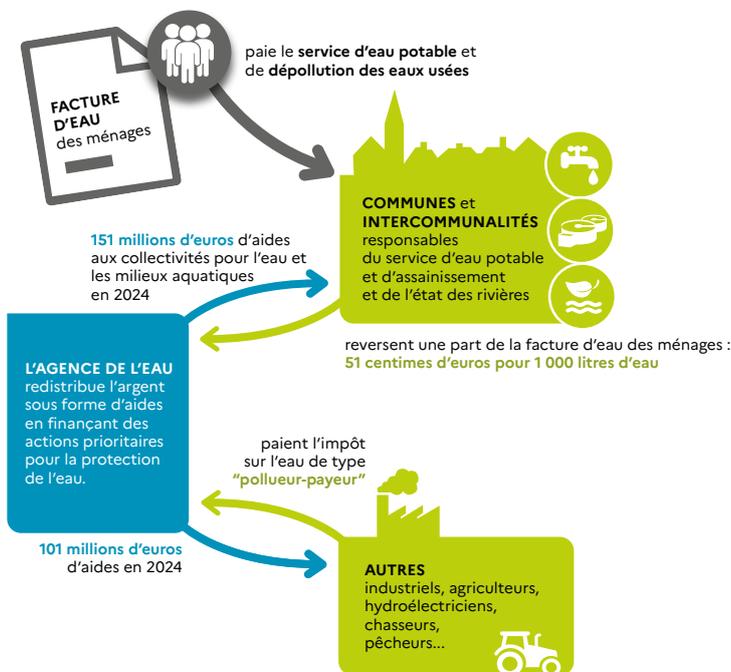
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



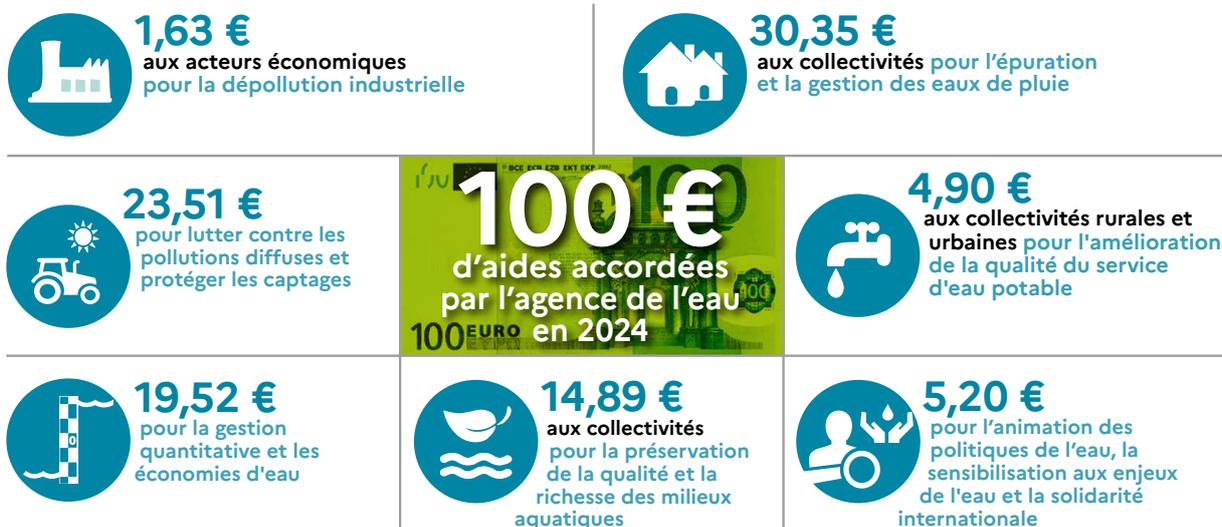
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



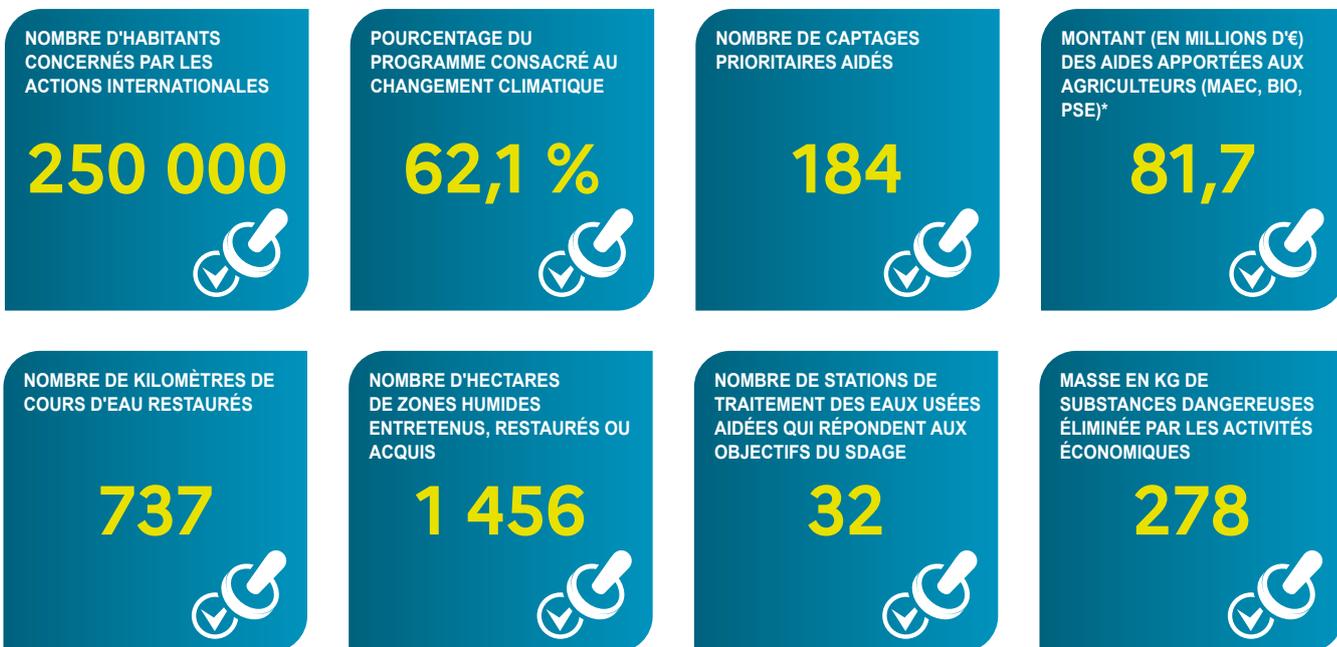
En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

# ACTIONS AIDÉES

## PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2024...



\*MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

### DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

**4 535 projets ont été financés** par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

### VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : [bit.ly/Plan-Resilience-Eau](https://bit.ly/Plan-Resilience-Eau)

### LE 12<sup>e</sup> PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12<sup>e</sup> programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12<sup>e</sup> programme : [lc.cx/12eProgramme](https://lc.cx/12eProgramme)

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Siège

#### AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN  
armorique@eau-loire-bretagne.fr  
02 96 33 62 45

### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OCÉAN

**NANTES** (dépt. 44 • 49 • 85)  
1, rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr  
02 40 73 06 00

**LE MANS** (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr  
02 43 86 96 18

### Délégation

#### CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr  
02 38 51 73 73

### Délégation

#### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr  
05 49 38 09 82

### Délégation

#### ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud  
19, allées des eaux et forêts • CS 40039  
63370 LEMPDES  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr  
04 73 17 07 10

### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur [agence.eau-loire-bretagne.fr](https://agence.eau-loire-bretagne.fr) et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

## CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU DE LA MANCHE**  
(Siège social)

101 Rue Alexis de Tocqueville - CS 40108  
**50000 SAINT-LÔ**  
Tél. 02 33 57 40 16  
Mail : [accueil@sdeau50.fr](mailto:accueil@sdeau50.fr)  
[www.sdeau50.fr](http://www.sdeau50.fr)